

Rapport fait au nom du Comité de Mendicité, des visites faites dans divers hôpitaux, hospices et maisons de charité de Paris / Par M. de La Rochefoucauld-Liancourt.

Contributors

France. Assemblée nationale constituante (1789-1791). Comité de mendicité. La Rochefoucauld-Liancourt, François-Alexandre-Frédéric, duc de, 1747-1827.

Publication/Creation

Paris : L'Imprimerie nationale, 1790.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/gmgnqsv3>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

FRANCE, Histoire de la
23190/p

Comité de Mendicité

7556

R A P P O R T

F A I T

AU NOM DU COMITÉ DE MENDICITÉ,

*DES visites faites dans divers Hôpitaux,
Hospices et Maisons de charité de
Paris.*

PAR M. DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

R A P P O R T

E R R A T A.

*Page 4, ligne 4, quatorze à quinze mille pauvres;
lisez: onze à douze mille.*



A P A R I S

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

1790.

R A P P O R T

F A I T

AU NOM DU COMITÉ DE MENDICITÉ,

*Des visites faites dans divers Hôpitaux,
Hospices et Maisons de charité de
Paris.*

PAR M. DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, en comprenant, dans le travail dont elle a chargé son Comité de Mendicité, le soin de lui présenter des vues sur le meilleur moyen d'assister les pauvres, dans l'état de maladie, de vieillesse & d'infirmité; lui a prescrit le devoir de prendre soigneusement toutes les connoissances qui pourroient le plus complètement servir les intentions bien-faisantes dont elle est animée pour cette classe infortunée qu'elle a pris, au nom de la Nation, l'engagement de secourir. Le Comité a cru ne pouvoir plus efficacement suivre le vœu de

l'Assemblée, qu'en ajoutant aux lumières que lui ont fourni les divers ouvrages écrits sur cette matière, & les renseignemens pris sur les établissemens des Peuples voisins, les connoissances plus particulières qu'il retireroit de la visite des différens hôpitaux de Paris. Il a pensé que les immenses établissemens faits pour la Capitale du Royaume, devoient présenter une masse d'avantages ou d'abus précieux à examiner avec attention, & dont l'observation réfléchie devoit faciliter son travail. A ces grands motifs, suffisans sans doute pour avoir déterminé les visites qu'il a cru devoir faire dans ces différentes maisons, il a joint encore le desir de se mettre promptement en état de proposer un travail pour les Hôpitaux de Paris, si l'Assemblée pensoit que l'étendue de la Capitale, le nombre prodigieux des malheureux qui doivent y être assistés, l'organisation particulière de sa Municipalité, exigeoient une modification au système général qu'elle pourroit prescrire pour les Hôpitaux & Hospices du Royaume. L'Assemblée, informée de ces visites, a ordonné que le compte lui en soit rendu, & qu'il soit publié.

Le comité a cru qu'il devoit plutôt mettre sous les yeux de l'Assemblée l'ensemble de

3
L'administration des diverses maisons qu'il a
visitées, que les détails multipliés de leur police
intérieure ; il n'auroit pas même eu le moyen de
les recueillir dans leur totalité. Malgré les visites
répétées qu'il a faites dans les mêmes Maisons, &
malgré le zèle & le soin avec lesquels il a pris
les informations dont il rendra compte, le temps
qu'il a pu leur donner a été borné : cependant,
il ose assurer qu'aucun des faits qu'il exposera ne
pourra être contesté ; enfin, il les présentera avec
la franchise qui est le devoir essentiel de tous les
Comités de l'Assemblée Nationale, mais qui
semble être plus positivement encore celui du
Comité à qui elle a daigné confier, d'une ma-
nière plus particulière, la cause des pauvres
& des malheureux.

Il commencera ses rapports par le compte de
l'Hôpital général, parce que cette administra-
tion répandant des secours de plusieurs espèces,
& sur une plus grande quantité d'individus,
donne lieu à un plus grand nombre d'observa-
tions & fera d'un intérêt plus grand pour
l'Assemblée.

HOPITAL-GÉNÉRAL (1).

INTRODUCTION.

L'Hôpital-général, composé des Maisons de Scipion, de la Pitié, des trois Maisons des Enfans-Trouvés, de Bicêtre, de la Salpêtrière, du St. Esprit, de Ste. Pélagie & du Mont-de-Piété, assiste habituellement quatorze à quinze mille pauvres, sans y comprendre les enfans-trouvés placés à la campagne. Douze Administrateurs-gérans dirigent aujourd'hui cette immense administration qui a eu jusqu'à présent pour chefs supérieurs, l'Archevêque de Paris, les premiers Présidens des Cours souveraines, le Procureur-général du Parlement, le Lieutenant de Police & le Prévôt des Marchands. Ces premiers Administrateurs, qui tenoient leur autorité de leur place, ne se méloient de l'administration que dans les cas très-rares où il s'agissoit d'une décision de grande importance; alors ils se réunissoient avec les Administrateurs-gérans à l'Archevêché en bureau-général.

Les Administrateurs-gérans s'éliisoient entr'eux quand

(1) Les visites, dans toutes les Maisons de l'Hôpital-général, ont été faites par MM. de Liancourt, Curé de Sergy, de Cretot, Députés; & MM. Montlinot & Thouret, agrégés externes au travail du Comité.

il y avoit une place vacante ; leur élection devoit être confirmée en bureau-général , & elle l'étoit toujours ; ils prêtoient serment au Parlement , & restoient Administrateurs inamovibles. Choisis dans la meilleure bourgeoisie de Paris , & parmi les hommes qui généralement avoient dans leur vie acquis une réputation plus reconnue de probité, ils apportoient toujours, dans l'administration, des vues désintéressées & des intentions pures. C'est un hommage que nous nous croyons en droit de leur rendre d'après la voix publique confirmée par tout ce que nous avons été à portée de reconnoître plus particulièrement.

Mais l'administration de dix maisons qui secourent près de quinze mille individus , est une machine immense qu'il est au-dessus des forces humaines de régir avec tous les soins de détail qu'exige l'assistance des malheureux. Cette machine est gouvernée encore par les réglemens de sa formation faits en 1656 , & depuis ce moment , elle a reçu , à plusieurs époques , des augmentations considérables qui ont rendu son administration plus difficile. Dans le nombre des Administrateurs , plusieurs ayant un autre état , chargés d'affaires étrangères à l'Hôpital , ne peuvent donner tout leur temps à cette administration dont les détails ont successivement été rendus & plus multipliés & plus compliqués. Le moindre changement qu'ils eussent voulu apporter aux réglemens imparfaits , aux usages anciens de ces Hôpitaux , eût nécessité la sanction des grands Administrateurs , celle du Parlement , des Ministres ; & peut-être ne l'eût pas obtenu. Quelques tentatives en ont montré les

difficultés, & ont dû refroidir le zèle de ceux qui, avec plus d'espérance de succès, eussent provoqué avec plus de suite ces changemens desirables. D'ailleurs, il falloit reprendre sous-œuvre l'ensemble de ce gothique édifice, le reconstruire, pour ainsi dire, à neuf; des réparations partielles eussent mis en péril son existence. Il falloit, pour espérer quelque succès, réunir à une conception hardie, un courage opiniâtre pendant plusieurs années & qu'aucun obstacle ne devoit intimider, il falloit une autorité sans bornes. Cette entreprise ne pouvoit être du ressort des Administrateurs-gérans. Toutes ces considérations les justifient des vices malheureusement trop nombreux qui se rencontrent dans l'administration de l'Hôpital-général; on peut les dire inhérens à une aussi immense machine; ils s'y sont perpétués depuis sa création par l'empire de l'habitude dont rien ne dérange l'influence quand elle doit transmettre des abus, & qui est généralement la loi souveraine de tous les Hôpitaux. Nous les présenterons vivement & fortement comme nous en avons été frappés; & nous ferons voir alors, comment, sous l'administration d'hommes honnêtes, vertueux & bien intentionnés, les préjugés & la routine peuvent cependant consacrer & légitimer, pour ainsi dire, des usages que la plus simple reflexion réproûve, & faire même méconnoître les droits de l'humanité.

Les Administrateurs ont, depuis plusieurs mois, donné la démission de leurs places qu'ils ont déclaré ne vouloir plus exercer; mais ils continuent, au desir de la Commune de Paris, de donner, pendant quelque temps encore, les mêmes soins à l'Hôpital-général.

7
MAISON DE SCIPION.

La Maison de Scipion est le dépôt général des vivres de l'Hôpital-général, & le centre commun d'où partent tous les jours le pain, la viande & la chandelle que l'on consomme dans les autres Maisons.

Soixante & quatorze Employés de toute espèce sont destinés à ce service. Huit Commis, à la tête desquels est un Econome, règlent & inspectent tout ce qui tient à cette régie très-compiquée sous tous les rapports. Le bled s'achète dans différentes Provinces. Il est mis en farine dans les moulins de Corbeil, qui, au nombre de dix, appartiennent à l'Hôpital, & converti en pain dans la Maison de Scipion. Vingt-quatre boulangers cuisent environ vingt mille livres de pain par jour. Quatre garçons bouchers & plusieurs autres employés sont chargés de la distribution des viandes. L'Hôpital-général consomme annuellement environ dix-huit cents bœufs, huit cents veaux, & six mille moutons. Les achats sont réglés par les Administrateurs qui en chargent des Commissionnaires & des Inspecteurs particuliers. Nous nous proposons de présenter ailleurs quelques réflexions sur cette régie, qui, embrassant des détails immenses, doit être surveillée sans cesse.

La fourniture de la viande est en partie à l'entreprise, puisqu'elle est confiée à un Fournisseur qui promet livrer, à un prix & à un poids fixés, la quantité de bestiaux nécessaires à la consommation de l'Hôpital.

Un Entrepreneur est chargé aussi de la fourniture du bois, dont la consommation est de six mille voies par an. Quarante-quatre chevaux sont tous les jours occupés à faire ce service. On pourroit croire que le calcul d'un bénéfice considérable pour l'Hôpital a pu déterminer l'administration à se charger des soins très-multipliés & très-pénibles d'une aussi immense régie. Cependant, le prix de la viande, en comptant le bénéfice des graisses, n'est que d'un cinquième au-dessous du prix de Paris. Les variations survenues dans le prix des grains rendent plus difficile de fixer le prix du pain comparé avec celui que le vendent les Boulangers; ce calcul, d'ailleurs, ne pourroit être exact, parce que les principaux employés de l'Hôpital & les Pensionnaires mangeant du pain blanc, un septième de fleur de farine, pris, à cet effet, sur toute la farine employée, dérangeroit toute appréciation de cette nature. Il en résulte cependant que si le pain bis du pauvre est bon, comme nous nous en sommes assurés, il doit être aussi un peu moins substantiel.

La consommation de la chandelle, dans les différentes Maisons de l'Hôpital est d'environ quatre-vingt dix mille livres par année: elle se fait à la Maison de Scipion; ce qui s'en fabrique d'excédant est vendu.

On est étonné d'y voir que les mèches qui pourroient fournir du travail à quelques pauvres de l'Hôpital, soient achetées toutes filées. Cette économie, si c'en est une, ne nous a pas paru bien calculée, & fait voir d'avance combien peu, dans ce grand établissement, on s'occupe de ménager les moyens de travail.

MAISON DE LA PITIÉ.

La Maison de la Pitié doit être considérée sous deux rapports ; comme centre de l'administration des Maisons réunies , sous le nom d'*Hôpital-général* , & comme Hôpital particulier.

Sous le premier rapport , la Maison de la Pitié est le lieu où les pauvres de toutes les classes , qui réclament l'assistance des Hôpitaux dépendans de l'administration , viennent présenter leurs titres. Ces titres sont la pauvreté absolue certifiée par les Curés. Deux Administrateurs au moins doivent les vérifier , & , selon leur validité & la vacance de places , admettre ou rejeter les postulans. Cette présentation a lieu les lundis de chaque semaine.

Cette Maison est encore le magasin commun des étoffes achetées dans les Provinces pour l'habillement de tous les pauvres assistés par l'Hôpital-général ; ces habillemens y sont même généralement travaillés. La Maison de la Salpêtrière fait travailler , dans son intérieur , ceux destinés à son usage ; mais les étoffes en sont toujours fournies par les magasins de la Pitié.

Les poissons , légumes & fruits secs pour la subsistance générale sont mis aussi en magasin dans cette Maison , & fournis de-là à toutes les autres.

Quatre-vingt-douze personnes des deux sexes sont employées au travail des vêtemens , ou à la garde des magasins. La fabrication de toutes les parties de l'habillement

de quinze mille individus qui forment la population des maisons de l'Hôpital-général, fourniroit un travail utile & sûr à un bon nombre de pauvres, si le systême de l'entière oisiveté n'étoit pas celui que l'administration paroît avoir adopté. Ce systême qui sembleroit ne devoir être attribué qu'au vice d'une longue habitude, nous a été présenté par les Administrateurs eux-mêmes, comme l'effet d'un principe réfléchi dont il est cependant difficile d'admettre la vérité. Cette triste réflexion sur l'absence entière de travail dans ces Maisons de charité, afflige à chaque pas; & , sans doute, dans le cours des comptes que nous avons à vous rendre, nous vous en fatiguerons plusieurs fois encore.

Au reste, les magasins & les ateliers nous ont paru propres, & les registres dans un grand ordre.

La Maison de la Pitié, considérée comme Hôpital, est destinée aux enfans pauvres admis par les mêmes formes, & aux mêmes titres que les autres pauvres de l'Hôpital-général. Il paroît que le nombre de ces enfans n'est fixé par aucun Règlement. Il y en a, à l'époque actuelle, mille trois cent quatre-vingt seize, & cette quantité qui excède celle ordinairement reçue dans la Maison, tient à la difficulté du moment pour les débouchés.

Ces enfans sont reçus depuis quatre ans jusqu'à douze. Ils doivent être conservés à la Maison jusqu'à ce qu'ils aient fait leur première communion, ou plus tard, s'ils ne sont pas assez forts pour être mis en apprentissage. Ils sont répartis en sept divisions appelées emplois, &

y reçoivent l'instruction de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique & de la religion. Chaque emploi a un maître & un sous-maître. Ces divisions ne sont pas graduelles.

Un emploi particulier est destiné aux seuls enfans de quatre à huit ans. Ils y sont à présent au nombre de trois cent quatre-vingt. Parvenus à l'âge de huit, ces enfans sont indifféremment répartis dans les autres emplois.

Celui appelé des convois, c'est-à-dire, destiné à aller aux enterremens, est composé des plus grands; & nous dirons, en passant, qu'il nous semble que des jeunes gens que l'on accoutume ainsi à jouer à côté des cadavres & des cérémonies les plus tristes de la religion, doivent recevoir de cette habitude une empreinte de dureté & d'immoralité qui peut se retrouver dangereusement dans le cours de leur vie.

L'instruction est la même par-tout, & par-tout les mêmes moyens. Chaque emploi a plus ou moins de dortoirs & de salles de classe. Les dortoirs, même anciens, sont assez grands; les nouveaux sont vastes, bâtis avec intelligence pour procurer des courans d'air; mais le nombre d'enfans couchans dans la même chambre est toujours trop grand. On fait admirer des lits d'une nouvelle construction qui coulent & se nichent sous d'autres; de manière qu'une salle qui contient cinq rangées de lits quand les enfans se couchent, n'en présente que trois quand ils ne sont pas couchés. Il est difficile de ne pas craindre que ces lits, roulés sous les autres, dès que les enfans en sortent, & découverts seulement quand ils y rentrent, ne présentent plus de causes d'insalubrité, que s'ils étoient toute la journée à l'air.

La gale & la teigne sont les seules maladies traitées dans la Maison. Les enfans malades sont envoyés à l'Hôtel-Dieu. Ceux qui n'y meurent pas, en rapportent la gale, qui paroît perpétuelle dans ce grand Hôpital.

Le scorbut est très-commun dans la Maison de la Pitié; on assure que les farineux donnés avec abondance en nourriture à ces enfans, en ont diminué l'intensité. Les fièvres rouges y sont aussi des maladies habituelles; mais elles sont, ainsi que les petites véroles, portées à l'Hôtel-Dieu; & l'on sent bien que leur danger augmente & de cette transportation forcée, & du traitement qu'elles y reçoivent. On n'a jamais pensé, depuis quarante ans que l'inoculation est connue en France, à prouver, par des grandes expériences faites sur un grand nombre d'enfans, combien cette précieuse manière de se préserver de la plus horrible maladie, étoit sans danger, & à en faire connoître l'avantage à toutes les classes de la société. Il faut cependant convenir que de tous les biens qui peuvent être espérés d'un grand établissement de charité, celui-ci seroit un des plus importans, puisqu'il seroit à-la-fois salutaire aux enfans qu'il préserveroit d'une maladie souvent mortelle, & dont les suites sont souvent encore fâcheuses pour ceux qui en réchappent, & d'un exemple déterminant pour tant de personnes qui ignorent encore jusqu'au nom de l'inoculation. Mais chaque pas fait dans les Hôpitaux persuade davantage que ces Maisons sont l'asyle des préjugés, qui s'y conservent bien des années après qu'ils ont disparu du reste du monde. Les meilleurs raisons y sont toujours prêtes pour prouver qu'un changement quelconque seroit un mal.

A la suite des grands bâtimens que l'on construit, à grands frais, à la Pitié depuis six à huit ans, on projète de bâtir une infirmerie; mais elle n'est pas faite encore, & en attendant, ces malheureux enfans vont périr en foule à l'Hôtel-Dieu. Il est vraiment inconcevable que la charité qui assiste la pauvreté, soit aussi peu souciante & aussi peu éclairée pour sa conservation. A quoi bon réunir treize cents enfans quand on ne peutpas les traiter en maladie? La bienfaisance ne seroit-elle pas plus entière, si le nombre des admis étoit de moitié moins considérable, & plus complètement assisté? Cette éternelle routine, suivie dans ces établissemens de bienfaisance qui devroient s'enrichir de toutes les lumières utiles à l'humanité, fait naître des réflexions bien tristes; & combien ne le seroient-elles pas davantage encore si un simple calcul additionnoit le nombre des morts dues à cette incurie d'habitude!

Les enfans sont nourris comme les pauvres de toute l'administration; ils le sont suffisamment puisqu'ils ont en général l'air de la santé; mais, malgré les éloges qui nous ont été faits des soins de leur éducation, ils sont mal élevés, puisqu'en général ces enfans ne tournent pas à bien.

Il y a une classe d'élèves, c'est-à-dire, de ceux, qui, pour l'écriture & la lecture, montrent le plus de dispositions & de talens: ils sont douze sur treize cents enfans, proportion bien modique; encore plusieurs de ces élèves sont-ils pris dans la ville, par faveur & protection, ce qui décourage & fait murmurer les enfans de la Maison. Cette petite classe, établie seulement depuis

quatre mois, doit être la pépinière des sous-maîtres ; plusieurs écrivent très-bien.

L'instruction générale, il faut le répéter, ne consiste qu'à lire, écrire & apprendre la religion. Sur la réflexion que nous nous sommes permise aux Administrateurs, que c'étoit apprendre la religion bien long-temps que de l'apprendre cinq heures par jour pendant douze ans, pour des enfans qui sembloient ne devoir que savoir leur catéchisme, ils nous ont répondu qu'on leur apprenoit la religion mieux qu'ailleurs ; que c'étoit ainsi qu'on leur préparoit des principes pour l'avenir ; & c'est cependant d'eux qu'un moment plus tôt nous avons appris que ces enfans tournoient presque tous mal. Il est vrai que, dans un petit Mémoire fait sur l'Hôpital de la Pitié, nous avons lu que plusieurs de ces élèves avoient, devant M. l'Archevêque de Paris, l'année dernière, soutenu un exercice où ils avoient expliqué : *Jésus-Christ figuré par les Patriarches de l'ancien Testament, & Jésus-Christ prédit par tous les Prophetes*. Cet effort de leur part étoit présenté par l'Auteur comme une preuve qu'ils avoient approfondi la Religion, & qu'elle ne leur étoit pas enseignée comme à des *Perroquets*. Il semble que des enfans, destinés à être Théologiens, Docteurs de Sorbonne, &c. pourroient être très-utilement instruits de cette manière, mais que les principes de Religion, nécessaires à tous les hommes, une fois bien inculqués à ces pauvres enfans, le travail seroit leur meilleure institution.

Mais nous l'avons dit & nous le répétons encore à

regret : il n'est aucun travail dans cette Maison ; ces malheureux enfans, destinés à être pauvres toute leur vie, sont façonnés par la charité à l'oisiveté, à l'inertie, & préparés par conséquent à devenir des sujets nuisibles à la société.

Les Administrateurs, sur la forte objection que nous leur avons faite de nouveau contre cette pernicieuse pratique de leur Maison, l'ont motivée sur l'économie. Point de débouché à leurs lacets, comme si les lacets étoient les seuls ouvrages que l'on pût faire dans un Hôpital, & comme si l'intelligence ne créoit pas des moyens de travail, & ne trouvoit pas dans Paris des débouchés certains à toute espèce de main-d'œuvre ; & comme si enfin, perdre quelques sommes annuellement en faisant travailler ces enfans, n'étoit pas encore, en bon calcul d'administration, gagner beaucoup. Ils nous ont dit qu'ils manquoient de local, comme s'ils n'eussent pas pu placer ailleurs leurs magasins, recevoir moins d'enfans, établir les ateliers dans les classes, &c. ; comme si encore une vigilance mieux entendue n'eût pas, depuis bien long-temps, transporté hors de Paris cet établissement, ne l'eût pas divisé en cinq ou six Maisons à la campagne, & n'eût pas ainsi fourni à ces enfans un travail utile, mesuré selon leur force, mais toujours en activité, & par là des moyens de santé, de conduite & d'aïssance pour le reste de leur vie.

C'est à la campagne, sans aucun doute, que doivent être transportés promptement ces établissemens destinés à la jeunesse. L'air & le mouvement sont les premiers

besoins de cet âge, & l'habitude d'un travail constant sa première instruction nécessaire ; mais les Administrateurs n'auroient pas cet établissement sous leurs yeux, leur surveillance seroit inquiétée de l'éloignement, & sans doute leur attachement pour les soins qu'ils donnent à leurs Maisons, les égarent plus que leurs propres intérêts d'Administrateurs, sur le bien qui résulteroit de ce changement ; & puis, cette éternelle & toujours renaissante routine, la meilleure de toutes les raisons : faire ce qui a été fait la veille, est toujours bien. Que d'administrations dont cette espèce de proverbe a jusqu'ici été le seul principe !

Revenons à ces enfans. La première Communion faite & leurs forces suffisamment acquises, les maîtres ouvriers de Paris les demandent en apprentissage. Ils doivent y rester trois ans, & reçoivent de la maison un petit trousseau de la valeur de 21 liv. Pendant ces trois ans ils sont encore sous la surveillance de la Maison. Cet apprentissage de trois années doit les conduire à pouvoir gagner leur vie. Un Inspecteur doit suivre leur conduite chez les différens maîtres où ils sont placés : mais qu'est-ce que la surveillance d'un homme sur quatre cent cinquante enfans qui doivent se trouver à-la-fois en apprentissage, & qui sont répandus dans tout Paris ? & que feroit à ces enfans une surveillance plus active, quand ils n'ont plus rien à espérer de la Maison dont ils sortent, & quand la correction qu'ils en craignent est plutôt comminatoire que réelle ; car elle se borne à rappeler les coupables dans la Maison où ils ne peuvent pas être gardés long-temps, ou à les envoyer

envoyer à Bicêtre à la Maison de correction, avec des enfans la plupart condamnés pour crime, & qu'ils achèvent de les corrompre; d'où il arrive que leur inconduite chez les maîtres est rarement réprimée. Ces enfans, la plupart trop jeunes pour bien calculer leurs intérêts, entraînés par mille écueils d'autant plus dangereux qu'ils sortent, pour ainsi dire, de captivité, ne travaillent pas, se conduisent comme ils l'entendent; les maîtres qui ne doivent recevoir aucun avantage, aucune prime de satisfaction, si leur élève fait des progrès, se lassent bientôt de leur inconduite; ils se plaignent; la Maison n'y peut rien; les enfans continuent de mal-en-pis, quittent les maîtres, s'en vont, deviennent fainéans, mendiens, vagabonds, & repeuplent les cabanons de Bicêtre, s'ils ne font pas une fin plus misérable encore. C'est de MM. les Administrateurs que nous tenons ces détails. Ils nous ont avoué avec douleur que plus des trois quarts de ces enfans désertoient de chez leurs maîtres. Tel est le résultat nécessaire d'une éducation sans travail. Le défaut d'encouragement pour les maîtres & les élèves est sans doute un vice, mais le principe du mal est dans l'habitude de l'oïveté.

Les Administrateurs qui sentent une partie de ces inconvéniens, en reconnoissent encore dans l'espèce des enfans admis à la Pitié, & la donnent comme une des causes les plus puissantes de l'impossibilité du travail. Ils disent que beaucoup de ces enfans ne passent que quelque temps dans la Maison; que leurs parens viennent souvent les rechercher, & que quand ils devroient y rester jusqu'à leur première Communion, plus des trois quarts

y font une perpétuelle navette , & y restent, les uns quinze jours, les autres plusieurs mois, les autres deux à trois ans; ils disent que souvent ces enfans obtiennent des certificats des Curés, qui attestent une pauvreté qui n'existe pas, soit que les Curés soient absolument trompés, soit qu'ils ne soient que foibles; ils disent que souvent un enfant revient à la Maison quatre à cinq fois. Sans doute ces inconvéniens sont réels & les obstacles bien difficiles à vaincre; mais il semble aussi qu'une grande attention, une grande sévérité, & une grande exactitude à suivre les règles ordonnées par les édits de création & autres qui n'ont jamais été révoqués, anéantiroient tous ces vices que l'insouciance & l'inexactitude ont seules laissé établir, & dont l'ancienneté fait la plus grande force. Mais on peut quelquefois reconnoître le mal sans trouver les moyens de le réparer, & voilà où en est l'administration de cet Hôpital.

Il existe encore dans cette Maison, un vice que nous avons retrouvé dans presque toutes celles de l'Hôpital-général; c'est un grand nombre de femmes & un grand mélange des Officiers & Employés des deux sexes. Ces femmes ne sont d'aucune congrégation. Les Supérieures & Officières sont communément âgées, mais les subalternes & les employées sont reçues à tout âge, & prises là où la préférence les fait choisir. Le plus grand nombre est cependant élevé dans les Maisons de l'Hôpital.

On sent facilement combien, indépendamment des petits désordres de mauvais exemples, qui peuvent avoir lieu dans ces maisons, il doit arriver fréquemment, quand

les hommes y ont la principale autorité, qu'ils la laissent à la disposition de celles qu'ils préfèrent, & combien ces petites vanités & ces petits intérêts doivent se parer & abuser de cette grande confiance; combien leur influence doit avoir d'effets de prévention & d'injustice, & combien ces préventions & ces injustices sont de grands malheurs quand elles portent sur des individus déjà malheureux par l'âge, les infirmités, la misère ou la captivité. Si tous ces inconvéniens sont sans exemple dans les Maisons de l'Hôpital-général, il faut convenir qu'ils n'y sont pas sans vraisemblance.

Indépendamment de dix-sept maîtres & sous-maîtres, d'un directeur & d'un sous-directeur d'études, on voit avec peine, sur l'état des employés de la Maison de la Pitié, huit Prêtres dont la seule fonction est le Service divin. Il semble que les maîtres & sous-maîtres pourroient bien remplir ces fonctions compatibles avec leur état, ou que si quelque Prêtre de supplément étoit nécessaire, le nombre de huit est excessif.

Parmi trois cent vingt-deux personnes employées dans la Maison de la Pitié tant pour l'Hôpital que pour les magasins, il y a cent cinquante-neuf femmes. L'Econome de la Maison & la Supérieure ont chacun une autorité distincte & égale; grande source de désordres: mais, dans le cas de querelle ou de désunion dans la Maison, la Supérieure prononce.

Il y a, dans cette maison, beaucoup d'apparence d'ordre & beaucoup de propreté. Elle est aussi bien tenue qu'elle peut l'être d'après les principes qui la régissent.

Les réflexions que nous vous avons soumises prouvent que nous pensons cependant qu'elle peut l'être beaucoup mieux sous plusieurs rapports intéressans.

LES TROIS MAISONS DES ENFANS-TROUVÉS.

De tous les établissemens fondés & soutenus par la charité, un des plus intéressans sans doute, est celui qui a pour objet d'assister les enfans abandonnés, et de leur faire trouver dans les soins de la bienfaisance, les secours qu'ils devoient attendre de la nature, & qu'elle leur refuse; tel est l'objet de l'Hôpital des Enfans-Trouvés.

Ce grand établissement assiste les enfans qui lui sont apportés, & ne cesse ses secours que quand ils sont en état de gagner leur vie.

Trois Maisons composent cet établissement, dépendant lui-même en partie de la grande Administration de l'Hôpital-général. Ces trois Maisons sont, la Maison de la Crèche, près Notre-Dame, l'Hospice de Vaugirard, & la Maison de Saint-Antoine.

La Maison de la Crèche est celle où sont apportés tous les enfans qui viennent de naître; aucun renseignement n'est demandé à ceux ou celles qui apportent ces enfans; aucune condition n'est imposée pour leur admission. L'intention bienfaisante de conserver à la vie le plus grand nombre possible des enfans que leurs parens abandonnent, a pros crit toute information; elles pouvoient éloigner bien des mères du dessein d'assurer à leurs malheureux enfans au moins la protection du Gouvernement. Cette réserve entière, établie seulement depuis

quelques années, a produit le salutaire effet de faire apporter promptement & directement à la Maison de la Crèche tous les enfans abandonnés qui, jadis exposés dans les rues, étoient souvent trouvés morts ou expirans de la rigueur de la saison, ou de l'influence de l'air. Cinq à six mille enfans sont annuellement apportés à la Maison de la Crèche; le plus grand nombre est né à Paris; cependant on en compte de sept à huit cents envoyés des Provinces, & la Bourgogne est de toutes celle qui en fournit le plus; il sont gardés dans cette Maison jusqu'au moment où ils sont mis en nourrices, ou confiés à des meneurs chargés de ce soin dans les campagnes qu'ils habitent; mais un grand nombre meurt avant cette époque; deux tiers au moins succombent dans le premier mois, & dans ces deux tiers, trois cinquièmes avant d'être donnés aux nourrices.

Cette prodigieuse mortalité s'attribue particulièrement au mauvais état dans lequel la plupart de ces enfans, fruit, ou de la débauche, ou de la misère, sont apportés à l'Hôpital: une maladie contagieuse, presque toujours existante dans cette Maison, connue sous le nom de *Muguet*, & dont ces enfans guérissent peu, en enlève beaucoup encore. Enfin, ces enfans restent quelquefois des semaines, des mois entiers sans nourrices, réunis en grand nombre dans les mêmes salles; & cette dernière cause de mort n'est sans doute pas la moins funeste.

Ceux qui échappent à ces premiers dangers trouvent rarement dans leurs nourrices une nourriture propre à les remettre de leur première détresse. Ces femmes,

payées au-dessous du prix ordinaire des nourritures, sont nécessairement dans une situation d'indigence, peu propre à fournir du bon lait, toujours pauvres, souvent vieilles & malades, & le nombre de celles qui se présentent est encore trop peu considérable pour que la Maison de la Crèche puisse se rendre difficile sur le choix.

L'infériorité du prix dans lequel est tenu le salaire donné aux nourrices des Enfants-Trouvés, n'est pas l'effet d'un calcul d'économie; elle prend son motif dans l'impossibilité où seroient beaucoup d'habitans de Paris de trouver des nourrices, si elles exigeoient un prix plus élevé que celui qu'elles exigent à présent, ce qui arriveroit sans doute si l'Hôpital des Enfants-Trouvés élevoit celui qu'il donne jusqu'au taux commun; tant il est vrai que souvent la bienfaisance trouve des obstacles à son extension dans la justice même & dans l'ordre public.

Les charrettes dans lesquelles ces enfans entassés sont menés avec leurs nourrices, sont encore pour eux un nouveau danger; ce danger augmente selon la longueur de la route qui souvent est considérable. Le plus grand rapprochement des demeures de ces nourrices est de douze lieues de Paris, le plus grand éloignement est de soixante.

Vingt-deux meneurs, dispersés dans toute cette étendue, correspondent avec l'Administration, font les affaires des Nourrices de leur Département, & ont sur elles une sorte de surveillance dont les frais sont payés par l'Administration.

Comme les premiers mois de la vie de ces enfans font les momens où elle est le plus en danger, l'Administration encourage les Nourrices à des soins plus particuliers, en mettant, pendant cette époque, plus fortement en jeu leur propre intérêt. Indépendamment de douze liv. qui leur sont accordées de plus dans la première année, elles reçoivent une prime de six liv. à la fin des trois premiers mois, & une autre égale à la fin du neuvième, si l'enfant confié à leurs soins existe à cette époque. Cette combinaison d'encouragement est un établissement nouveau; elle prouve combien l'Administration s'occupe avec réflexion de l'existence des enfans; elle produira sans doute quelques bons effets; mais tant de vices sont inhérens à une aussi immense Administration, que la prévoyance & la réflexion ne peuvent que légèrement en diminuer le nombre; car il faut convenir que de tous les secours à donner à l'humanité souffrante, ceux à donner aux enfans-trouvés sont le plus difficiles.

Il vaut presque autant leur refuser des secours que de les leur donner incomplets. Les secourir sans réserve, c'est cependant tenter un grand nombre de mères d'abandonner à la charité publique leurs propres enfans; c'est à-la-fois charger les Hôpitaux d'une dépense qui ne devrait pas être la leur, &, ce qui est pis mille fois, c'est rendre cette Administration de bienfaisance, complice du crime le plus contraire à la nature, & d'autant plus dangereux à voir s'étendre, qu'il trouve son excuse dans le senti-

ment maternel lui-même, qui porte une mère à desirer de se détacher de son enfant pour lui assurer un meilleur sort.

Et il n'est pas hors de propos de rappeler à cette occasion que les Lettres-patentes données par Charles VII, le 7 Août 1445, relativement à l'Hôpital du Saint-Esprit, défendant de recevoir dans cette Maison des enfans bâtards, s'expliquent ainsi : *Si on en recevoit, il y en auroit si grande quantité, parce que moult de gens s'abandonneroient, & feroient moins de difficultés de eux abandonner à pécher, quand ils verroient que tels enfans bâtards feroient nourris davantage, & qu'ils n'en auroient pas la charge première ni sollicitude.*

Le secours à donner à ces enfans est donc rempli de difficultés; le retour des meilleures mœurs qui doit être excité par toutes les loix, tous les réglemens, tous les établissemens, peut seul en triompher.

Pour suppléer à l'inconvénient très-commun de l'insuffisance dans le nombre des Nourrices, on a fait dans cet Hôpital plusieurs essais de nourrir ces enfans avec du lait d'animaux; ces essais ont été tentés dans la Maison même, & en en confiant le soin à des femmes de campagne. Mais quoiqu'ils n'aient pas eu de grands succès, l'Administration est persuadée elle-même qu'ils feroient répétés utilement s'ils étoient faits avec une suite de précautions que l'expérience a montrées nécessaires, & elle pratique cette nourriture artificielle pour les enfans qu'elle reçoit, jusqu'au moment où les Nourrices viennent les

chercher. C'est à la campagne que ces établissemens doivent être faits pour en assurer le succès, & ils devroient être très-multipliés ; une courte instruction-pratique qui pourroit avoir lieu dans la capitale, mettroit bientôt un nombre considérable de femmes de campagne en état de suivre avec fruit cette méthode, & de consacrer leur vie à ce genre de service auquel l'expérience les rendroit tous les jours plus propres.

Ceux des enfans-trouvés qui échappent à tous les dangers dont sont remplis les premiers temps de leur vie, sont, à l'âge de six à sept ans, ou ramenés à la Maison de Saint-Antoine, ou conservés par les Nourrices, qui reçoivent alors une pension de quarante liv. jusqu'à ce que l'enfant soit parvenu à l'âge de seize ans. Presque tous ces enfans conservés par les Nourrices par-delà le premier terme fixé, sont gardés dans leur maison jusqu'à ce qu'ils se marient, y sont traités comme les propres enfans ; le plus grand nombre tourne bien, & deviennent de bons habitans des campagnes.

L'éducation qu'ils reçoivent à Saint-Antoine, plus soignée sans doute, & sur-tout plus dispendieuse, ne réussit pas autant, & le nombre de ceux des deux sexes qui, mis en métiers, deviennent de bons ouvriers & de bons sujets, est bien peu considérable.

Cette Maison, un peu plus soignée que celle de la Pitié, réunit cependant à-peu-près les mêmes inconvéniens : les petits garçons ne sont occupés à aucun travail, par les mêmes raisons de défaut de débouchés, de danger pour la santé, par des raisons enfin puérides, &

qui ne peuvent être admises par la plus légère réflexion. Le travail des petites filles est un peu plus suivi, & fait même une partie du revenu de l'établissement ; mais sorties de la Maison, ces enfans n'en tournent pas mieux : elles sont ordinairement demandées pour être servantes, quelquefois pour être ouvrières. Leur éducation les rend si peu propres à la fatigue, qu'elles sont promptement renvoyées des maisons où elles entrent, & beaucoup d'elles sans ressources, sans état, après être restées quelque temps sans place, & avoir abusé de leur liberté, sont admises encore à la Maison de Saint-Antoine, & mêlées dangereusement avec les jeunes filles à qui leur expérience ne peut être d'aucun avantage.

L'établissement des Enfans-Trouvés bien charitable, bien utile, bien respectable dans son intention, a le défaut du siècle où il a été fondé, & celui de tous les grands établissemens ; on y nourrit, on y entretient l'enfant qui y est reçu, mais on ne s'occupe que de ce soin, exercé encore selon les anciennes pratiques de l'établissement. Par exemple, les enfans en nourrice, répandus dans les campagnes, ne sont presque jamais visités : au moins ne le font-ils ni fréquemment, ni régulièrement. Le Curé du lieu où ils sont, est bien chargé de signer tous les ans une feuille qui constate, ou leur existence ou leur mort ; mais aucun Médecin, aucun Chirurgien n'a commission de suivre ces malheureux enfans dans leurs maladies, de les surveiller ; enfin l'existence, la subsistance qu'ils reçoivent leur est accordée comme une aumône : jamais les soins suivis & éclairés de la bien-

faifance, ou même de la charité, ne leur font donnés. La même infouciance fe porte fur le fort de ces enfans, ou en métier, ou répandus dans la fociété : dès qu'ils font fortis de la maifon, ils ne font plus rien à ce grand établiffement, qui ayant affuré leur vie fembleroit avoir le droit & le devoir d'en fuivre tous les évènements & tous les intérêts.

Dans les feize dernières années cent un mille enfans ont été reçus aux Enfans-Trouvés, quinze mille feule-ment existent aujourd'hui, huit cents à la Maifon de Saint-Antoine, quatre-vingts à-peu-près à la Maifon de la Crèche. Ces derniers, destinés aux quêtes publiques dans certains jours de l'année, font choifis parmi les plus jolis enfans des deux fexes, & gardés dans cette Maifon jufqu'au moment où ils font mis en métier; & comme les foins qu'ils reçoivent font moins divisés, leur éducation, à-peu-près la même, réuffit mieux qu'à Saint-Antoine: une beaucoup plus grande proportion tourne bien. Tout le refte eft dans les campagnes, ou chez les Nourrices qui les ont confervés, ou chez d'autres habitans qui les ont demandés à l'Administration.

Quelques enfans encore font à l'hospice de Vaugirard: ce font ceux qui nés avec le mal vénérien en infectoient les Nourrices auxquelles ils étoient donnés, & les rendoient ainfi victimes de leur pauvreté & de leur dévouement. Diverfes tentatives avoient été précédemment faites pour la guérifon de ces malheureux enfans, foit en les traitant par des boiffons, & donnant à leurs Nourrices des préfervatifs, foit en les nourriffant au

lait d'animaux, & les soumettant à des frictions. Réunis depuis dix ans dans l'hospice de Vaugirard, les enfans infectés du mal vénérien sont donnés à des Nourrices malades de la même maladie ; la Nourrice est traitée, & son lait apporte à l'enfant assez de contre-poison pour détruire en lui le vice qu'il faut combattre. Presque toutes arrivent grosses : leur traitement qui commence avant leur accouchement, se continue jusqu'à la fin de la nourriture ; elles nourrissent à-la-fois, & leur enfant, & l'enfant-trouvé malade. Dans le nombre de dix-neuf mille cinquante-neuf enfans, apportés dans cette Maison depuis dix ans, quatre cent quarante ont été guéris, quinze cent dix-neuf sont morts, ce qui porteroit aux sept neuvièmes la proportion de la mortalité ; mais il faut observer que dans ce nombre, sept cent quatre-vingt-huit n'ont pas pris le teton, & n'ont par conséquent été soumis à aucun traitement. Il faut se rappeler que parmi les enfans-trouvés apportés à la Maison de la Crèche sans indication de maladie, deux tiers meurent dans le premier mois, & alors on trouvera la proportion moins forte, & le bien de cet établissement grand, quand sur-tout on apprendra qu'avant qu'il eût lieu, aucun de ces enfans réputés *viciés* n'échappoit à la mort. Dans les avantages de cet établissement, il faut encore compter celui de guérir les Nourrices.

Tous les Médecins, & les Médecins Anglois particulièrement, ne reconnoissent pas que le mal vénérien soit aussi commun dans les enfans, que l'on paroît le croire dans cette Maison & dans celle de la Crèche,

d'où ils viennent, & où l'on en estime le nombre annuel à cent trente. Quelques-uns mêmes, mais en petit nombre, prétendent que ce mal ne peut être communiqué par la mère, & qu'aucun enfant n'en est atteint en naissant. C'est à l'expérience & aux discussions savantes à éclairer ce grand procès. De cette incertitude il doit bien résulter que quelques enfans confiés à des Nourrices vénériennes pourroient bien n'être pas malades, car les Médecins eux-mêmes conviennent que peu ont des symptômes très-marqués, & qu'ils jugent la maladie par la situation extérieure & générale de l'enfant; mais il est difficile, d'après ce que nous avons vu, & d'après l'opinion commune, de douter que quelques-uns ne naissent viciés. Quoi qu'il en soit, il faut convenir que l'idée de ce traitement est à-la-fois ingénieuse & humaine, & que c'est en l'appliquant ainsi, qu'on a la première fois imaginé de rendre avec nécessité la corruption utile à l'innocence. On croit remarquer que les Nourrices de ces enfans leur sont plus attachées & en prennent plus de soins que les Nourrices d'enfans sains, soit que l'état de maladie où elles sont elles-mêmes les rende plus foibles, & par conséquent plus sensibles; soit plutôt que par cette loi bienfaisante, & presque toujours certaine de la nature, ces femmes s'attachent, par les soins qu'elles donnent, par l'espérance & le plaisir de retirer ainsi d'un grand danger ceux de ces malheureux enfans dévoués sans elles à la mort.

Les Maisons de la Crèche & celle de Saint-Antoine, confiées aux soins des Sœurs de la Charité, sont tenues

avec ordre & propreté ; les soins charitables de cette respectable Congrégation y font aussi complets que partout ailleurs : c'est un hommage que nous trouvons ici avec plaisir l'occasion de leur rendre ; elles font , dans l'une & l'autre Maison , aidées par des filles de service tirées de celles de l'Hôpital-général , ou prises à leur choix ; le nombre en varie à la Maison de la Crèche , selon celui des enfans ; à Saint-Antoine , il est de trente-six , & ce grand nombre d'employées est un défaut commun à tous les établissemens de l'Hôpital.

La Maison de Vaugirard est conduite par un Économé , une Officière & un Chirurgien : cette Maison nous a paru aussi en bon ordre.

L'établissement des Enfans-Trouvés est uni à celui de l'Hôpital-général , quoiqu'ayant des revenus séparés ; & ses Administrateurs , choisis parmi ceux de l'Hôpital-général , ne font cependant qu'au nombre de huit : le revenu des Enfans-Trouvés est de plus de neuf cent mille livres , en y comprenant les revenus des Pèlerins de Saint-Jacques , qui viennent de leur être affectés. Ce que ces revenus auroient d'insuffisant devrait être suppléé par l'Hôpital-général qui fournit encore , de la Maison commune de Scipion , les comestibles à toutes celles dépendantes des Enfans-Trouvés.

Quoique les soins donnés aux enfans abandonnés soient incomplets , quoique les vices inhérens à un aussi immense établissement coûtent la vie à beaucoup d'eux , & que la proportion de ceux qui retirent d'heureux fruits de leur éducation soit très-petite , cependant beaucoup d'enfans

légitimes y font abandonnés ; les Administrateurs en estiment le nombre à près de moitié. On a cru qu'en rendant aux parens qui avoient ainsi abandonné leurs enfans, le moyen de les retirer plus difficile , le nombre en diminueroit, & l'Administration a en conséquence exigé que la nourriture de ces enfans, estimée par elle à cent livres, seroit remboursée par ceux qui les réclament, même en prouvant qu'ils en font les véritables parens. Ce moyen, dur en apparence, mais ordonné à bonne intention, n'a pas eu de succès, & le nombre des enfans légitimes n'en paroissoit pas diminué.

Une association bienfaisante de Dames, formée depuis peu sous le nom de *Charité Maternelle*, s'est proposé le même but avec des moyens plus doux, & leurs essais paroissent déjà couronnés de succès.

Recherchant avec soin dans tous les quartiers de Paris, qu'elles se font distribués entr'elles, les femmes que la misère pourroit déterminer à abandonner leurs enfans, elles les assistent de soins & de secours; elles leurs donnent à elles-mêmes le salaire qu'elles donneroient à une Nourrice étrangère, & les préservent ainsi du grand danger qui menace toutes les femmes qui font leurs couches à l'Hôtel-Dieu, & qui y meurent dans une proportion considérable.

Elles prolongent leur assistance jusqu'à deux années; & elles ne se refusent à aucune peine, à aucune recherche, pour que leur bienfaisance ne soit pas trompée, pour qu'elle porte sur les plus malheureuses. Leur charité a tous les caractères de la véritable bienfaisance, activité,

févérité & simplicité , & leurs soins vigilans rendent réellement ainsi des mères à leurs enfans & des enfans à leurs mères. Déjà l'année dernière l'établissement des Enfans-Trouvés a reconnu une diminution de trois à quatre cents enfans qu'il attribue à cette charitable association.

Cette association , formée de souscriptions volontaires, appelle les regards & les secours de la ville de Paris. Les circonstances ont diminué les fonds, les ressources, & par conséquent la possibilité des secours , & cependant jamais ils n'ont été aussi nécessaires. Il semble qu'il est de l'intérêt de l'humanité, & des mœurs publiques, de soutenir cette salutaire association qui , tendant à soulager l'établissement des Enfans-Trouvés , pourroit recevoir des fonds de l'Hôpital-général, quelques secours passagers, qui ainsi ne recevroient pas même une application étrangère au but de leur institution première. Mais il faudroit que la grande févérité avec laquelle la Charité Maternelle refuse aujourd'hui tous secours inutiles, fût le premier principe réglementaire de cette institution ; mal dirigée , & sans vigilance, elle pourroit produire des effets absolument contraires aux intentions vertueuses & bienfaisantes qui l'ont formée.

HOPITAL DU SAINT-ESPRIT.

L'Hôpital du Saint-Esprit, dont la Fondation, due à une association de bienfaisance, remonte à l'année 1362,

à pour objet d'élever des enfans des deux sexes nés à Paris, orphelins de père & mère, & dans un état absolu de pauvreté; sans même, disent les Lettres-patentes qui l'ont confirmé, que ces enfans puissent espérer de secours de parens ou amis.

Une Déclaration de Louis XIV, en date du 12 Avril 1680, ordonne la réunion de cette Maison à celle de l'Hôpital-général, & particulièrement à celle de la Pitié, par la raison expresse *que les fonds réunis donneront le moyen d'entretenir plus d'enfans, sans augmenter le nombre de Maîtres & d'Officiers qui étoient alors à la Pitié.* La Déclaration du Roi, portant cette réunion, rappelle les titres & les conditions qu'exige & que promet la fondation. Les enfans, dont le nombre doit être porté à quatre cent, *seront, dit-elle, couchés, levés, vêtus, chaussés, alimentés, gouvernés de toutes choses à ce nécessaires, introduits & appris à école & métier, les filles mariées, le tout gratuitement pour ces enfans, & aux frais de l'Hôpital;* & cependant la réunion du Saint-Esprit avec l'Hôpital-général n'est faite que pour les fonds; la Maison est toujours séparée. Les enfans, au nombre de cent vingt seulement des deux sexes, sont soignés par vingt-neuf personnes, & l'on exige pour leur admission une somme de deux cent quarante livres, sur laquelle on paie leur apprentissage. Cette somme, placée depuis deux ans, au Mont-de-Piété, jointe aux petites successions qui peuvent leur revenir, compose leur avoir dont il leur est fait décompte à l'âge de vingt-cinq ans, ou plus tôt, s'ils se marient. On y joint, pour les garçons,

la part des rétributions accordées pour le tirage des loteries, & pour les filles, leur part à un legs fait par le dernier Ministre de la Maison, pour leur être donné dans la première année de leur apprentissage. Si ces enfans meurent dans la Maison, l'Hôpital hérite de tout cet avoir. On ignore, dans l'Administration même de l'Hôpital-général, les motifs de cette dérogation aux clauses expressees de la fondation & de la réunion.

On assure que Paris ne peut fournir le nombre de quatre cents enfans orphelins de père & mère, & que pour compléter le nombre de cent vingt, dont est composée la Maison, il faut quelquefois admettre par nécessité des enfans seulement orphelins de père ou de mère : mais alors pourquoi exiger une mise de deux cent quarante livres, qui exclut entièrement les vrais pauvres, puisqu'elle est la condition nécessaire de l'admission ? pourquoi, contre le vœu exprimé de la Fondation, faire supporter à ces enfans la dépense de leur apprentissage, enfin charger l'Administration de frais considérables dont l'Edit de réunion avoit prétendu la débarrasser. Des Réglemens d'Administration, sans autre titre, ont opéré toutes ces graves altérations : au moins si en exigeant cette mise première de deux cent quarante livres, ils eussent eu en vue le bien-être futur de ces enfans ; si en les défrayant de tout, jusqu'à la sortie de leur apprentissage, ils faisoient, à leur avantage, accroître cette somme de la cumulation des intérêts, ils contribueroient ainsi à leur établissement, assureroient le bonheur & la bonne conduite de leur vie ultérieure. Cette mise, & les autres

revenans-bons de ces enfans , ainsi conduits , porteroient ; de calcul fait , leur avoir à mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres pour les garçons , à onze cent cinquante livres pour les filles à l'âge de vingt-cinq ans , ou à onze cent soixante-douze livres , & huit cent quatre-vingt-dix livres à celui de vingt : mais loin que cette si naturelle prévoyance soit pratiquée , ce n'est que depuis quatre ans que leurs mises sont placées au Mont-de-Piété , & les différentes dépenses auxquelles elles fournissent , les réduisent généralement à rien , au moment de leur décompte final.

Nous dirons de cet établissement ce qui a été dit des autres , destinés , comme lui , à assister les enfans , & dont nous avons déjà rendu compte. Les enfans apprennent la Religion , à lire , écrire , l'arithmétique , un peu de dessin , & le plain-chant ; cette dernière partie de l'éducation est celle qui occupe le plus les petits garçons , & dont ils font plus d'usage , car presque toute leur matinée est employée à servir des messes & à chanter des offices. Des fondations sans nombre , & la dévotion de beaucoup d'habitans de Paris , particulièrement affectée à l'Eglise du Saint-Esprit , y font dire beaucoup de messes que les enfans ont seuls le privilège de servir ; leur habillement en soutane rappelle le temps où l'espoir de leur éducation étoit la tonsure. Les petites filles apprennent à travailler ; jadis la Maison les marioit , les titres anciens prouvent même que leur bonne éducation les faisoit rechercher par de bons ouvriers de Paris , & qu'elles étoient d'excellentes ménagères : à présent elles

se marient difficilement , ou se marient elles-mêmes. Depuis dix ans, sur cinquante-deux qui sont sorties de la Maison, cinq ou six seulement sont mariées ; il est vrai que l'espèce de Communauté libre, composée de douze sœurs qui soignent cette Maison, est toujours renouvelée par ces enfans.

Les garçons & celles de ces filles qui ne restent pas à la Maison, sont mis à seize ans en apprentissage. La Maison ignore ce qu'ils deviennent, & n'entend parler d'eux qu'à l'âge de vingt-cinq ans, où l'Econome leur rend le compte de leur minorité, & quand ils réclament quelques secours pris sur leur avoir, & qu'encore une fois la fondation leur attribue sur les fonds de l'Hôpital.

La même habitude d'insouciance, la même éducation négligée se retrouve dans cette Maison ; mais comme le nombre des enfans y est moins considérable, qu'ils sont plus surveillés, les inconvéniens sont moins multipliés, & les mauvais résultats dans une proportion moins grande.

La nourriture est beaucoup meilleure que dans aucun autre établissement de cette espèce, la Maison plus soignée & mieux tenue ; mais les mêmes réflexions que nous avons déjà faites toutes les fois que nous avons parlé des soins donnés aux enfans dans Paris, se renouvellent ici. Les amis de l'humanité ne pensent jamais, sans une profonde peine, que le système de cette éducation charitable, que les opinions & les idées de ceux qui la dirigent, n'aient pas, depuis la fondation de toutes ces Maisons, fait les moindres progrès, & qu'ainsi l'Etat

continue d'élever à grands frais des sujets dont le plus grand nombre doit troubler l'ordre public, tandis qu'il seroit facile d'en faire des Citoyens laborieux, utiles & heureux.

La comptabilité des détails de l'Hôpital du Saint-Esprit est régie par un Econome, qui est à-la-fois Chef de la comptabilité de l'Hôpital-général : elle est montée comme celle des autres Maisons.

Les Commissaires de la ville, chargés depuis un an de surveillance des Hôpitaux, estiment que la totalité de la dépense de la Maison du Saint-Esprit, qui consiste en service de l'Eglise, acquit des messes, traitement des Ecclésiastiques, des Sœurs, Maîtres, Sous-Maîtres & autres employés, dépenses de bouche, d'habillement, d'entretien, de service & ameublement de l'Hôpital, s'éleve à cent mille livres, ce qui porte à près de huit cent livres par année les frais occasionnés par chaque enfant élevé dans cet Hôpital. Si, comme il y a lieu de le croire, ce calcul est réel, cette dépense est bien considérable pour former des ouvriers toujours communs, souvent mauvais, & quelquefois sujets dangereux.

MAISON DE BICÈTRE.

La Maison de Bicêtre renferme des pauvres reçus gratuitement, des pauvres payant pensions (& l'on distingue quatre classes différentes de pensions), des hommes, des enfans épileptiques, écrouelleux, paralytiques, des insensés, des hommes renfermés par ordre du Roi, par

Arrêts du Parlement, & ceux-là encore font avec & sans pensions; des enfans arrêtés par ordre de la police, ou condamnés pour vol ou autre délit, des enfans sans vice & sans maladie, & admis gratuitement : enfin, des hommes & des femmes traités du mal vénérien.

Ainsi cette Maison est à-la-fois Hospice, Hôtel-Dieu, Pensionnat, Hôpital, Maison de force & de correction.

La totalité des individus vivans dans la Maison s'élevoit le cinq Mai à trois mille huit cent soixante-quatorze, dont sept cent soixante-neuf employés pour le service; parmi lesquels, à la vérité, font quatre cent trente-cinq pauvres qui reçoivent une augmentation de nourriture, & une petite somme de quatre livres par mois.

Sept emplois font la division de l'Administration de la Maison.

Un Gouverneur supérieur est attaché à chacun de ces emplois, & a sous lui autant de Sous-Gouverneurs qu'il y a de classes différentes dans l'emploi. Ces emplois font plutôt une division de localité qu'une division par classe, ou de maladies à guérir, ou de malheurs à soulager. Ainsi, sous la même division, se trouvent à-la-fois des pauvres valides & des pauvres infirmes, des pauvres qui ont payé pour avoir un lit, d'autres qui partagent un lit avec un, deux ou trois autres, des pensionnaires, des pauvres gratuitement assistés, des malades & des hommes en santé.

Cette division, qui nous a semblé mauvaise, a pour cause ou prétexte les localités, &, plus que tout, l'habitude ancienne,

Les Gouverneurs sont sous la direction de l'Econome de la Maison , & celui-ci des Administrateurs dont nous avons parlé ; mais comme ces derniers ont à partager leur inspection & leurs soins entre plusieurs Maisons, il est facile de sentir que l'Administrateur véritable est de fait l'homme qui ayant leur confiance, est chargé de tous les détails & a la connoissance journalière des intérêts de la Maison & de tout ce qui la compose. Une Supérieure partage avec lui le Gouvernement de la Maison. elle régit soixante femmes, qui sont chargées sous elle de la police des dortoirs, du soin de la cuisine, de la lingerie. La Supérieure est cependant, pour ses comptes, subordonnée à l'Econome.

La classe la plus nombreuse de cette Maison est celle des pauvres admis en vertu de l'Edit de 1656, portant fondation de l'Hôpital-général, & qui exige comme condition essentielle d'admission, qu'ils aient plus de soixante ans, ou qu'ils soient infirmes : cette classe est appelée celle des *bons pauvres*. Assurément un grand nombre d'eux ne remplissent pas strictement les conditions exigées.

Nous en avons interrogé plusieurs moins âgés que l'Edit ne le prescrit, & dont cependant les infirmités n'existoient pas, ou n'étoient pas de nature à leur interdire le travail. Cet abus, très-funeste sans doute, puisqu'il ôte à de plus malheureux des secours auxquels, avec un choix plus exact, ils auroient droit, est de tous le plus excusable pour des Administrateurs. Le pauvre qui implore l'asyle de Bicêtre, est assez malheureux sans doute

pour toucher celui qui peut lui en accorder l'entrée, & qui n'ayant pas près de lui tous ceux dont les titres feroient plus urgens, a sous les yeux la misère de celui qui le sollicite, & se laisse aller à la douceur de le secourir. Il faut une humanité bien réfléchie pour résister à la sensibilité du moment; celle-ci est plus facile, & est elle-même une des meilleures qualités dans ceux qui sont proposés au soulagement des misères humaines.

Les pauvres sont, comme nous l'avons dit, répandus indistinctement dans tous les emplois; le pensionnaire est mêlé avec celui qui ne paie point de pension. La somme donnée n'apporte de différence que sur la nourriture qui est meilleure, & sur-tout plus abondante, selon que la pension est plus forte; il y en a depuis cent livres jusqu'à quatre cent. L'admission à la Maison de Bicêtre ne vaut que le droit de coucher quatre dans un lit: l'ancienneté, & sur-tout la préférence des Gouverneurs & Sœurs Officières, accordent le triste privilège de coucher dans des dortoirs où les lits ne se partagent qu'entre trois & deux; mais pour coucher seul, il faut acheter à la Maison un lit qui se paie cinquante écus, & dont la Maison hérite à la mort du pauvre qui l'a acheté. Ce lit par conséquent se vend plusieurs fois; on nous a même assuré que quand l'Administration condamnoit un pauvre ayant payé lit, à passer dans un dortoir où l'on couche quatre, ce qui est une des punitions de la Maison, & une des plus pénibles, le lit n'étoit pas remboursé à l'homme ainsi puni. La vente des lits n'est établie à Bicêtre que depuis environ seize ans, &

seulement par un Règlement du Bureau général, qui changeant ainsi l'esprit de la fondation, & pour le seul motif de l'augmentation des revenus, éloigne tous ceux qui n'ont pas quelque ressource ou quelque protection de cette douceur, objet du desir de tous les pauvres de la Maison. Les très-anciens employés obtiennent cependant un lit seul sans le payer.

Cette vente des lits n'est pas le seul profit fait par l'Administration de l'Hôpital sur les pauvres. Le même calcul se retrouve souvent, & n'est pas non plus particulier à l'Hôpital-général. Il semble qu'il devrait être banni de toutes les Maisons destinées à secourir la misère. Que de moyens, que de prétextes ne donne-t-il pas aux murmures, au mécontentement & aux abus.

La règle d'admission transgressée souvent pour l'âge ou les infirmités, l'est encore pour les conditions exigées de l'indigence absolue; d'abord un pensionnaire de trois cents livres, de quatre cents livres, peut sans doute vivre ailleurs qu'à Bicêtre, où tant d'autres sans ressources ne peuvent arriver; ils ne devraient donc pas y être admis; & dans ce nombre encore, il est des hommes qui jouissent d'un revenu fort au-dessus de leur pension. La pension vaut, comme nous l'avons dit, une plus abondante nourriture au pensionnaire, mais cette nourriture lui est servie auprès de celui qui, ne payant rien, est plus mal nourri: il est facile de concevoir combien cette distinction humilie & peut aigrir celui qui se trouve plus mal traité. Elle est réellement contraire à tout véritable esprit de bienfaisance, puisque

la consolation & la bonté font les conditions premières de tous secours à donner aux malheureux. Cette réforme des pensionnaires seroit une des plus instantes opérations à faire. Que les Hôpitaux soient ouverts à ceux qui ont un revenu évidemment insuffisant pour vivre, rien n'est plus desirable; mais qu'en affligeant les vrais pauvres par cette cruelle comparaison, ces hommes un peu moins misérables fassent encore le mal, ou d'usurper la place de malheureux sans ressource, qui y seroient admis, ou d'encombrer les Salles d'un plus grand nombre d'hommes qu'elles n'en devroient contenir, voilà ce qu'une bonne Administration ne devoit pas souffrir, & ce que les anciens usages & une longue habitude ne peuvent absolument justifier.

On a peine encore à concevoir qu'une Maison aussi considérable n'ait aucun moyen de soigner ses malades; à quelques Infirmeries près pour les Gouverneurs, Gouvernantes & employés, il n'est aucune ressource pour les malades; les fous & les prisonniers sont aussi traités dans des Salles destinées à les recevoir, mais seulement parce que la Maison répond d'eux. Tout ce qui n'est que pauvre, est, dès qu'il est malade, porté à l'Hôtel-Dieu; la rigueur des saisons, leur intempérie, le caractère de la maladie, rien ne trouve grace contre la règle de la Maison, qui veut que ces malheureux soient voiturés à l'Hôtel-Dieu, entassés dans un tombereau non suspendu, ou, s'ils sont dans le cas le plus grave de maladie, portés à bras sur des brancards découverts, couchés sur une simple toile, & confiés ainsi à des vieil-

Jards de la Maison, que leur manque de force oblige de s'arrêter sans cesse dans le trajet qui n'est pas moins long qu'une lieue ; aussi assure-t-on que le nombre de ceux qui meurent en chemin est très-grand : cet usage barbare n'a pu encore être motivé que par son ancienneté même, ce qui rappelle cette terrible vérité, que dans les établissemens institués pour le secours des malheureux, il suffit d'avoir une fois violé l'humanité pour affoiblir & user la compassion naturelle.

Le Gouvernement a senti toute l'horreur de cet usage ; par un Arrêt du Conseil de 1781, il a ordonné qu'il seroit construit dans chaque Maison de l'Hôpital-général une Infirmerie suffisante pour recevoir tous les malades ; mais les Administrateurs n'ont pas cru pouvoir commencer à-la-fois les Infirmeries dans toutes les Maisons ; le tour de Bicêtre n'est pas encore venu, & cet usage qui révolte tous ceux qui le connoissent, dont les Administrateurs gémissent les premiers, est cependant toujours maintenu.

Il semble qu'une révision exacte de tous les hommes admis à Bicêtre, comme pauvres, eût donné assez de places pour recevoir les malades ; il semble que l'humanité seroit mieux servie en diminuant le nombre de ceux que ces Maisons assistent, pour pouvoir les traiter tous dans l'état de maladie ; il semble enfin que la Maison pourroit, pour remplir ce devoir d'humanité, se débarrasser d'un assez grand nombre de classes dont son Edit de création ne prescrivoit pas l'admission ; car peut-on réellement appeler Maison de charité, de secours,

de bienfaisance, un établissement qui augmente à un aussi haut point la chance des mortalités.

L'épilepsie, les humeurs froides, la paralysie donnent entrée dans la Maison de Bicêtre ; mais ces maladies sont alors considérées comme infirmités incurables, & leur guérison n'est tentée par aucun remède, quelque peu invétérée que soit la maladie, & quelque soit l'âge du malade. Ainsi un enfant de dix à douze ans, admis dans cette Maison, souvent pour des convulsions nerveuses qui sont réputées épileptiques, prend, au milieu des véritables épileptiques, la maladie qu'il n'a pas, & n'a, dans la longue carrière dont son âge lui offre la perspective, d'autre espoir de guérison que les efforts rarement complets de la nature. Ces efforts salutaires, si peu communs dans cette espèce de maladie, sont encore contrariés à Bicêtre par le local des salles qui leur sont destinées : elles sont toutes étroites, basses, une entr'autres est sous le toit & reçoit la chaleur du soleil au travers des tuiles qui la leur communiquent d'une manière dangereuse pour la maladie dont ils sont atteints ; enfin, dans ces salles où les malades de tout âge sont confondus, où même on voit des hommes non atteints de cette maladie, on en voit encore, comme dans tous les emplois de cet établissement, que leur santé, leur âge & leur peu de misère, devroient exclure de cette Maison. Ces malades, confiés aux soins de deux seuls Gardiens, sont plus véritablement abandonnés à eux-mêmes, ou aux soins de leur camarade, dans le moment de leurs crises ; aussi arrive-t-il fréquemment des

accidens graves par les coups qu'ils se donnent.

Les enfans scrophuleux, dartreux, taigneux, imbécilles, sont aussi confondus dans les mêmes salles, quoiqu'il y en ait plusieurs destinées à ces genres d'infirmités, & trois de ces enfans couchent ensemble dans deux petits lits joints à cet effet : ainsi, indépendamment de l'incommodité momentanée pour ceux qui souffrent davantage, d'être sans cesse interrompus par le mouvement & le bruit des moins souffrans, il se fait une communication continuelle des maux de toute espèce dont ils sont attaqués, & chacun a nécessairement bientôt ceux de tous. Si une maladie vive se joint à ces maux habituels, ces enfans sont portés à l'Hôtel-Dieu, comme tout ce qui dans cette Maison, n'est pas premier employé, prisonnier ou fou.

Nous ne pouvons trop le répéter, le long usage de cette pratique, vraiment indigne d'une Maison qui a pour but de secourir & de soulager l'humanité, étourdit les Administrateurs sur les funestes inconvéniens qui en résultent, inconvéniens qu'ils reconnoissent sans doute, mais dont le peu d'espace de la Maison, les raisons de dépenses, & tous les obstacles si communs opposés aux innovations, éloignent toujours la réforme ; il en est peu cependant de plus nécessaires à détruire promptement, & nous sommes assurés qu'ils le feront des premiers quand on s'occupera d'en supprimer quelques-uns.

Les fous sont à Bicêtre comme les épileptiques & les écouelleux, jugés incurables dès qu'ils arrivent dans la Maison ; ils n'y reçoivent aucun traitement. Ils paroissent généralement conduits avec douceur. Le

quartier qui leur est destiné contient cent soixante-dix-huit loges, & un pavillon à deux étages, où ils couchent seuls, à trois lits près communs à deux. La grande quantité de malades dont cet établissement est encombré oblige quelquefois de les mettre deux dans une même loge, ce qui, comme on le juge facilement, occasionne alors des querelles fréquentes, & la nécessité de les séparer : un Gouverneur & treize employés servent ce département. Les fous sont toutes les nuits renfermés dans leurs loges ou dans les salles, mais ils ont toute la journée la liberté des cours quand ils ne sont pas furieux. Le nombre de ceux-ci est peu considérable, il varie selon les saisons ; dix seulement étoient enchaînés parmi les deux cent soixante-dix individus enfermés le jour de notre visite ; il est vrai que dans ce nombre cinquante-deux ne sont pas fous. On aura peine à croire que le peu de respect pour l'humanité malheureuse & souffrante aille jusqu'à réunir des hommes qui ont l'usage de leur raison avec ceux qui l'ont perdue : de ce nombre sont dix-huit épileptiques & trente-deux hommes arrêtés par ordre du Roi pour inconduite, prévention de crime, pour toute cause enfin qui, juste ou non, ne devoit pas faire placer ces malheureux parmi les fous. Sur l'observation que nous en avons faite aux Administrateurs, ils nous ont répondu que ces hommes étoient mieux là, qu'ils ne seroient les uns aux salles des épileptiques & infirmes, les autres aux salles de force ; qu'ils y jouissoient d'une sorte de liberté, de douceur, qu'ils n'auroient pas dans le lieu qui naturellement leur est destiné ; enfin,

on a voulu nous prouver que c'étoit pour un meilleur traitement, & par préférence, qu'ils étoient ainsi placés; & cependant une des punitions infligées aux épileptiques & autres infirmes des salles, même aux bons pauvres, est de les mettre parmi les fous : cette insouciance est bien éloignée de la piété éclairée & soigneuse pour le malheur par laquelle il reçoit tous les adoucissmens, toutes les consolations possibles, & s'il est vrai qu'elle ne puisse pas être écoutée dans de grands établissemens de charité, il faut alors les faire moins considérables, en multiplier le nombre ; car peut-on jamais, en voulant secourir la misère, consentir à paroître dégrader l'humanité. Malgré la nullité de traitement pour les fous, & la réunion de différentes espèces de cette maladie, on nous a assuré qu'une cinquantaine environ par année, recouvrent la raison, & dans ce nombre deux tiers au moins de ceux qui ont été traités à l'Hôtel-Dieu ; ils sont alors mis en liberté.

Le Gouverneur & les employés de ce département nous ont dit que rien n'étoit plus rare que de voir les fous devenir épileptiques, les épileptiques devenir fous & les hommes sains gagner aucune de ces maladies ; mais nous avons cru cette assertion, qui choque toutes les lumières de l'expérience, plutôt l'excuse d'un mauvais usage, qu'une vérité à laquelle il falloit nécessairement ajouter foi.

Les cours sont très-aérées, & si les loges n'étoient pas au-dessous du niveau du terrain, & par conséquent humides, elles ne seroient pas mauvaises pour un homme

seul ; on y reprocheroit cependant toujours l'inconvénient d'être sous le toit, & de ne pas présenter aux eaux un écoulement qui les en écarte.

La Maison de force contient des salles, des cabanons, des infirmeries, des cachots anciens & nouveaux.

Les hommes détenus dans cette Maison, au nombre de quatre cent vingt-deux, à l'époque de notre visite, le sont, ou par ordre du Roi, c'est-à-dire pour inconduite, plus ou moins grave, selon la facilité des Ministres qui avoient ce département, ou par Arrêt du Parlement & pour commutation de peine, ou par Sentence de la Prévôté.

Les salles sont destinées au commun des détenus, ils y sont en plus ou moins grand nombre, & n'en sortent jamais. Là, l'homme invétéré dans le vice est réuni avec celui pour qui la détention dans cette Maison est la punition de sa première faute. Ainsi ce lieu de correction en est un de corruption nécessaire pour le jeune homme qu'un instant a égaré. Enhardi par le récit des crimes, il sort criminel d'un lieu où il n'étoit entré que foible, & digne d'une protection sévère contre lui-même. C'est cependant de la correction d'une première faute qu'une sage Administration doit attendre le repentir & l'amendement. Quel profitable usage pour les mœurs & l'ordre public ne pourroit-on pas faire de la retraite absolue, par laquelle un homme coupable, auquel il seroit donné des moyens de travail, seroit laissé quelques temps à ses remords & à ses réflexions, & dont il seroit doucement tiré par de sages conseils,

par

par des conversations utiles, par l'apparence de l'intérêt pour sa situation & ses malheurs. Tous ces ménagemens, tous ces soins essentiellement recommandés par la morale & l'humanité, font le devoir strict d'un bon Gouvernement : sans doute on ne devoit pas s'attendre de les rencontrer dans les Maisons de force, qui jusqu'ici n'ont été regardées en France que comme des geoles; mais peut-être aussi pouvoit-on espérer ne pas les y voir si cruellement méconnus : l'usage & le défaut de place, voilà, dans ce lieu, les excuses de tous les abus.

Cette incurie est peut-être plus choquante encore dans l'emploi destiné à recevoir les enfans jugés criminels par Arrêts du Parlement, & condamnés à tenir prison au moins jusqu'à leur majorité. Nul moyen salutaire n'est employé pour les rendre meilleurs, & au milieu d'eux se trouvent des enfans reçus dans la Maison, dont on ne veut que punir la défobéissance ou réprimer l'étourderie. Enfin, nous y avons vu cinq à six enfans qui, envoyés de la Pitié à Bicêtre pour y être traités de la gale, avoient été mis depuis leur guérison dans ces dortoirs, comme en un lieu de dépôt, d'où l'on se proposoit sans doute de les tirer bientôt, mais où probablement ils eussent restés quelque temps encore, sans l'horreur que nous en avons témoigné, & qui leur a valu leur sortie sur-le-champ.

Mais c'est dans les Infirmeries de la Force que ce pernicieux & barbare abus est porté au plus haut point. Comme elles sont destinées aux fous ou aux renfermés comme tels, aux prisonniers de Bicêtre, aux enfans de

la correction, aux prisonniers envoyés du Châtelet, tous les âges sont réunis, le criminel & le malheureux, l'homme sans raison & l'homme sain d'esprit; enfin, celui que la pitié a sauvé de la corde, qui a vieilli dans le crime, & le malheureux enfant, coupable à peine d'une légère faute. C'est-là que ces misérables tiennent école de vices & de crimes, & corrompent de toutes les manières ces infortunés enfans qui présentoient tant de moyens d'être remis dans le chemin de la probité & de l'honneur, & à qui celui du désordre reste seul ouvert. On ne peut s'arrêter long-temps sur les sentimens de peine & d'horreur qu'inspire une si funeste infouciance, toujours & éternellement motivée par l'habitude, raison de tous les abus.

Pensons avec douceur qu'elle va disparaître devant une humanité plus éclairée, plus morale, plus politique, & que le souvenir de ces pratiques atroces servira, comme tant d'autres, à honorer l'époque d'où datera le redressement de tant d'injures, & le soulagement de tant de malheurs.

Revenons aux prisonniers : ceux qui ne sont pas enfermés dans des salles communes, le sont dans des cabanons ; mais ce sont plus communément ceux qui paient pension, ceux qui sont recommandés, ou enfin ceux qui jadis employés dans l'espionnage de Paris, à présent détenus eux-mêmes pour leur compte, feroient exposés au ressentiment de leurs nouveaux camarades, dont ils pourroient bien avoir provoqué la détention dans leur ancien métier : l'expérience a prouvé qu'il y

alloit de leurs jours de les laisser dans les salles communes. Ces cabanons sont des chambres particulières, de huit pieds en carré chacune, bien éclairées, bien aérées, garnies d'un lit, d'une chaise & d'une table; elles sont à chaque étage d'un bâtiment qui en contient trois, séparées par un large corridor: il existe un quatrième rang, plus enfoncé, par conséquent plus isolé, plus obscur & plus mal sain que les autres, qui sert habituellement de prison aux prisonniers, & qui étoit aussi employé comme cabanons ordinaires, quand il y avoit foule. Les prisonniers des cabanons ne sortent jamais de leur prison, ils conversent ensemble par leurs fenêtres ou par leur guichet qui est ouvert deux heures par jour: ils peuvent, avec l'approbation de l'Econome, travailler au poli des glaces, ou à tourner le puits; mais le nombre des travailleurs est borné, & les prétendants doivent attendre leur tour. Le premier de ces ouvrages, plus dur que l'autre, ne peut guères valoir que cinq à six sols par jour à ceux qui travaillent bien, tandis que le travail du puits leur en produit neuf ou dix. Les ouvriers du poli des glaces ne sont admis au travail du puits que successivement, & lorsqu'il y a place: ce genre de travail vient récemment encore d'être ôté aux prisonniers, pour être donné aux bons pauvres; la tentative d'une révolte parmi les prisonniers qui travailloient, en a été la cause. Le travail des glaces est aussi presque nul aujourd'hui; ainsi voilà les prisonniers absolument sans occupation. Ceux que l'horreur des récits, des propos, des conseils de leurs camarades, pourroit engager à fuir les salles communes,

pour échapper à leur contagion, sont forcés d'y demeurer. Et que peut-on espérer d'hommes criminels, que l'on achève de corrompre par l'oïveté, à qui l'on ne donne que la facile possibilité de tramer des complots pour l'avenir, de cimenter la vraisemblance des succès de leurs coupables projets, par l'expérience de tous les crimes dont ils sont environnés, & qui, renvoyés plus ou moins tôt de ces prisons, n'apportent plus dans la société d'autres moyens de subsister que l'exécution des crimes qu'ils ont si profondément médités ? la punition & la sûreté du moment, voilà, on le répète, quelles sont les seules vues que l'on se soit jusqu'ici proposé en France dans la détention des coupables. L'espoir de leur correction n'est jamais entré dans le calcul ; aussi peut-on dire, dans la plus exacte vérité, de ces prisons, ce que nous avons dit des salles où sont entassés tous les genres de maladies & d'infirmités : celui qui n'y arrive que coupable d'une faute, en sort infecté de tous les vices, & avec la profonde empreinte de tous les crimes. La punition des prisonniers est le plus communément un retranchement de nourriture, c'est aussi la punition commune de la Maison : on les met encore dans une espèce d'armoire, extrêmement basse, connue dans la Maison sous le nom de *Malaise*, & où les plus petits hommes ne peuvent rester debout.

On faisoit jadis un grand usage de cachots : nous en avons vu huit placés sous la Chapelle, à quinze pieds sous terre, resserrés dans une espace de trois pieds sur cinq, & ne recevant d'air que par des trous percés en

zigzag, & prolongés dans une profondeur oblique de vingt pieds. On ne peut entendre sans la dernière horreur que des hommes déjà privés de leur liberté, ou pour leur vie, ou pour un long terme, étoient, à la volonté du Gouverneur ou de l'Econome, jetés dans ces cachots, chargés de chaînes, & oubliés pendant des mois & des années entières. On en nomme plusieurs qui y ont passé douze à quinze ans : un nommé Duchatelet, compagnon de Cartouche, & qui, pour l'avoir décélé, a obtenu grace de la vie, y en a passé trente-sept : jadis on y a enfermé des femmes ; il y a trois mois que cet horrible abyme étoit encore habité. Se peut-il qu'une pareille inhumanité se soit encore exercée de nos jours ? graces au Ciel & à la Révolution, elle ne se renouvellera plus.

Nous avons même la consolation d'annoncer que le Roi, récemment instruit de l'existence de ces abymes affreux, a ordonné de les combler, & a voulu que cette dépense fût faite par lui, d'où il résulte trois vérités satisfaisantes, la destruction absolue de ces cachots, une preuve nouvelle de la justice & de l'humanité personnelle du Roi ; enfin, une nouvelle certitude que le mal fait en son nom n'étoit pas à sa connoissance, & que ceux qui, par méchanceté ou par engourdissement, autorisoient ou toléroient ces vexations, ne pouvoient y parvenir qu'en les dérochant aux yeux du Roi.

On a pratiqué, depuis trois ou quatre ans, dans une partie des bâtimens de la Force, huit cachots nouveaux, qui paroissent réunir à la sûreté désirable pour

ces sortes de lieux, toute la salubrité dont ils sont susceptibles : il faut espérer que la grande dépense que leur construction a occasionnée fera entièrement perdue, & que même les geoliers reconnoîtront bientôt, que si la société a le droit de priver de la liberté pour la vie un de ses membres dont elle juge la communication dangereuse, elle n'a pas celui de rendre cette captivité atroce, & d'étendre sa sévérité au-delà de la sûreté. Peut-être aussi est-il permis d'espérer qu'à l'avenir une législation plus réfléchie prescrira pour ceux des Citoyens que la société devra rejeter de son sein, une correction plus salutaire, plus propre à mettre à profit la réflexion du repentir, plus utile à l'ordre public, plus adaptée enfin aux droits & aux besoins de l'homme, que la triste demeure où l'on enchaîne à jamais toutes ses facultés.

Les bâtimens de la Force renferment encore, comme nous l'avons dit, plusieurs salles d'Infirmes, dans lesquelles on ne traite que les maladies des prisonniers & des fous. Les différentes prisons de Paris y envoient aussi leurs malades. Les maladies vénériennes & la gale sont celles qui y abondent le plus. Les malades couchent trois dans deux lits; leur grand nombre oblige souvent de mettre des brancards au milieu de ces salles extrêmement petites & peu aérées : le défaut d'eau prive ces malades de l'usage des bains : quand ils sont guéris ou manqués, ils sont renvoyés dans leur salle ou réclamés par les prisons de Paris, s'ils ne sont pas de la Maison. Rien ne présente un aspect plus hideux que toutes ces salles de traitement où règnent la mal-propreté, le

désordre, les vices en pratique, & les crimes en prédication.

Indépendamment de ces Infirmeries, la Maison en contient encore dans un de ses bâtimens deux pour les vénériens, hommes & femmes, qui, n'étant pas détenus dans la Maison, présentent un certificat des Chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, & se font enrégistrer pour attendre leur tour de traitement : cinquante-quatre femmes & cinquante-six hommes sont traités dans le même temps. Le traitement dure à peu-près deux mois, tant pour le soin des malades que pour le nétoisement des salles ; ainsi il y a environ six cent soixante malades vénériens annuellement traités. Quoique six cent soixante malades soient seulement traités, il s'en présente dix-huit ou dix-neuf cents pour l'être, & le nombre des inscrits seroit plus grand si l'attente du traitement étoit moins longue. L'ancienneté de leur inscription, la gravité & l'urgence de leur mal doivent leur servir de titre pour obtenir le traitement ; on sent facilement que la faveur en est un plus sûr, aussi voit-on des malades inscrits depuis plusieurs années sans avoir été appelés au traitement, & même depuis plus d'un an admis dans la Maison pour attendre leur tour, sans qu'il soit encore venu.

Car il y a dans les mêmes bâtimens plusieurs salles *d'expectans* pour les hommes & pour les femmes. Là, vingt ou vingt-cinq lits servent quelquefois à deux cents personnes : quatre y couchent à-la-fois, tandis que quatre autres, étendus par terre, attendent leur tour pour les remplacer ; & ces hommes ou femmes, ainsi entassés,

font déjà si grièvement malades, qu'ils portent presque tous des plaies qui demandent des traitemens provisoires jusqu'à ce que la maladie puisse être attaquée. Aussi de quatre-vingt-dix personnes à peu-près, qui meurent annuellement parmi les vénériens, deux tiers succombent dans la salle des expectans, moins encore de la maladie dont ils viennent chercher la guérison, que de la contagion infecte de l'air qu'ils y respirent. Les fièvres putrides & la gangrène y font très-fréquentes.

Les salles de traitement, toutes petites, basses, mauvaises, ne le font cependant pas au même degré; la faveur qui accorde le traitement, indépendamment des titres d'ancienneté ou d'instance du mal, accorde aussi la préférence des salles: mais on croira avec peine qu'aucun Infirmier ne soit chargé du soin des malades, le moins incommode soigne les autres: le même défaut d'attention se porte, & sur les linges & sur les draps, & sur tout le traitement de ces malheureux qui semble leur être fait par la plus froide insouciance. Quelques malades nous ont fait entendre que ces soins, quelque insuffisans qu'ils fussent, n'étoient pas absolument gratuits. Nous ne pouvons garantir la vérité de cette assertion, que nous sommes disposés à ne pas croire; car elle nous a été contredite, & par d'autres malades, & par les Chirurgiens: mais si jamais un abus de cette espèce pouvoit être excusé, ce seroit pour ces Chirurgiens qui n'ont pour tout traitement qu'une nourriture insuffisante, qui ne reçoivent, ou point d'appointemens, ou des appointemens très-modiques, & qui cependant, dans la force

de l'âge , écrasés de fatigues , passant la plus grande partie de leur temps dans cet air infect , éprouvent la nécessité de quelques dépenses. Si cet abus existe , la faute en est à l'Administration , qui s'en excuse toujours sur les anciens usages.

On traite aussi , dans ce pavillon , quelques étrangers de la gale ; mais , par une sorte de prédilection , il existe un projet de traiter à l'avenir ces malades étrangers dans un établissement qui doit être formé aux Capucins de la rue Saint-Jacques. Des dépenses assez considérables ont même déjà été faites , dans cette intention. Il paroît qu'elles sont suspendues ; cependant il seroit bien pressant de débarrasser la Maison de Bicêtre de ce traitement , qui n'y a lieu que depuis environ cinquante ans , & toujours en vertu de Réglemens particuliers , & qui tient une place qui pourroit être utilement occupée par une Infirmerie : au moins si cette Infirmerie ne contenoit pas tous les malades de Bicêtre , elle recevrait ceux à qui leur âge & la gravité de leur mal mériteroient cette préférence : quelques-uns au moins seroient arrachés à la vraisemblance de la mort ; car indépendamment de quatre cents qui meurent , ou d'accidens ou de vieillesse , dans la Maison , ou de maladie dans les Infirmeries , un nombre au moins égal meurt à l'Hôtel-Dieu , ou dans les voitures & brancards qui les y conduisent.

Un Chirurgien gagnant Maîtrise , deux Compagnons & quatre Elèves , sont chargés de tous les malades de la Maison , de la visite des salles , du pansément des

bleffés. Il est vrai que l'établissement paie un Médecin & un Chirurgien en chef ; mais ceux-ci , chargés de presque toutes les Maisons de l'Hôpital-général , & de beaucoup de malades particuliers , viennent visiter une fois par semaine chacune de ces Maisons ; & leurs soins passagers se portent , ou sur des maladies extraordinaires , ou sur les incommodités des Sœurs & des Officiers. Nous nous interdisons toute réflexion sur cet inconcevable arrangement , qui , appliquant les plus forts salaires à ceux qui rendent le moins de services , fait toujours les pauvres victimes de ses funestes conséquences.

Quoique la Pharmacie générale de l'Hôpital-général soit à la Salpêtrière, une très-grande est établie à Bicêtre, pour les besoins de la Maison. Il nous a semblé que son régime prêtoit bien des moyens aux Chirurgiens , s'ils en vouloient user , de se dédommager de la trop grande modicité de leur traitement.

La nourriture des pauvres est de quatre onces de viande , trois fois par semaine , de légumes ou de beurre , les autres jours , & d'une livre un quart de pain. Les pensions augmentent , comme nous l'avons dit , ces quantités. Un des plus fréquens sujets de plaintes des pauvres , est que souvent plusieurs dortoirs entiers n'ont pas de viande les jours où ils devroient en avoir , parce que , leur dit-on , le calcul de la marmite a été mal fait. On sent que quand la cuisine des pauvres est commune avec celle des Employés de toute espèce , & que la règle de la Maison ne donne à ceux-ci qu'une livre de

viande, les pauvres sont portés à croire que leur portion retranchée augmente celle de leurs Supérieurs. La même méfiance produit les mêmes plaintes sur le bouillon réputé par les pauvres le reste délayé des premières tables.

On sent facilement combien ces plaintes peuvent être injustes, mais on sent aussi combien elles devraient être prévenues par un ordre de choses qui les rendît sans vraisemblance.

Le plus grand mal de cette Maison, le vice qui nous a le plus frappé parce qu'il porte sur une plus grande masse d'hommes, & qu'il pourroit être facilement réparé, c'est le défaut de travail dans toutes les classes de la Maison. De l'aveu des Administrateurs & de l'Econome, une moitié au moins des bons pauvres pourroit être occupée, & une Administration éclairée les emploieroit tous; car elle sentiroit que le prix résultant du travail est moins à considérer que l'avantage d'éloigner l'oïveté d'un tel établissement.

Les enfans de la correction, les enfans de chœur ne sont eux-mêmes ni forcés ni encouragés au travail: jadis ils étoient occupés à faire des lacets, des lizières, mais comme la Maison n'en trouve pas de débouché, leur travail est depuis quelque temps suspendu, & ils sont laissés dans une entière inoccupation.

Ce vice, vraiment condamnable, peut le paroître plus encore, si l'on remarque que les Edits portant établissement de ces Hôpitaux, enjoignoient de faire travailler ceux qui y étoient réunis, & donnoient même toutes les facilités possibles pour le débit de la main-d'œuvre.

La promenade dans les cours, voilà le seul passe-temps de plus de deux mille cinq cents hommes, dont on pourroit rendre le travail extrêmement utile, & pour l'économie de la Maison, & pour leur propre avantage, même pour leur propre amusement.

Quatre ou cinq marchands privilégiés de la Maison, & payant pour y tenir boutique, vendent bien cher à ces malheureux ce qu'ils peuvent payer; car il faut que leur petite finance se retrouve sur le prix de leurs marchandises; un Marchand de vin & d'eau-de-vie, vend au profit de la Maison ces deux denrées dont il se fait un grand usage, & dont l'oisiveté augmente la consommation.

Le profit de quarante-six mille liv. que fait l'administration sur cette vente est-il légitime? Est-il permis à un établissement de charité d'asseoir ainsi un impôt sur le malheureux, & de l'assurer par un privilège exclusif qu'il étend à volonté? Ne devoit-on pas écarter soigneusement jusqu'à la possibilité des plaintes que de pareils trafics appellent si justement? Que de maux ne doivent pas en résulter dans une aussi grande maison? Méfiance, murmure des subalternes, mécontentement envers les supérieurs; vengeance, duretés, mauvais traitement de ceux-ci, enfin malheur & injustice pour tous.

Indépendamment des sept cent soixante-neuf employés qui, comme nous l'avons dit au commencement de ce rapport, font le service de la maison, une garde uniquement aux ordres de l'économe est chargée de maintenir la police, de conduire les pauvres dans les prisons & les cachots, de

veiller sur les cabanons. Elle est composée de deux officiers, cinq sergens, soixante & dix-huit soldats. Leur nourriture & entretien coûtent à l'administration environ trente-huit mille cinq cents livres, ajoutant ce nombre de gardes à celui des différens employés, on trouve que la totalité s'élève à huit cent cinquante-quatre, [ce qui donne un employé pour un peu moins de pauvres ou détenus, & le total général de la dépense de la maison, nous fait porter celle des employés à deux cent trente & un mille deux cent soixante-cinq liv.

A ces détails nous ajouterons que le coup-d'œil général de la maison nous a présenté une administration assez bien ordonnée, mais sans soin, sans bienfaisance, sans véritable principe d'humanité. Il est vrai que ces soins consolateurs, & cette pitié compatissante ont jusqu'ici été peu exercés dans nos hôpitaux de France, & doivent l'être plus difficilement dans un établissement aussi immense; mais il nous a semblé que les soins destinés aux infirmités & à l'indigence, pourroient être facilement rendus plus complets & plus utiles qu'ils ne le sont à Bicêtre, sans augmenter la dépense.

La maison de Scipion fournit tous les vivres de Bicêtre comme ceux de toutes les autres maisons de l'Hôpital-général. Toutes les fournitures & habillemens sont aussi envoyés du magasin commun.

Le compte de cette maison dont est chargé l'économe, est donc très-borné; il a été porté l'année dernière à cent deux mille liv., & la dépense à huit cent cinquante-six mille liv.; le bénéfice est versé par lui dans les mains du receveur général des pauvres. Dans la recette, les

sommes résultantes des pensions s'élèvent à trente-deux mille six-cent soixante-cinq liv. ; celles de la vente du vin & eau-de-vie à quarante-six mille liv. , & celle des lits seuls à onze mille huit-cent soixante & dix liv.

Tels sont les renseignemens particuliers que nous avons pu prendre à Bicêtre. Les comptes des autres maisons de l'Hôpital, ajouteront à tout ce que nous trouverons nous-mêmes d'insuffisant à celui de cette maison, & en compléteront l'ensemble.

MAISON DE SAINTE-PÉLAGIE.

Nous devons encore vous rendre compte de Sainte-Pélagie. Cette maison dépendante en partie de l'administration générale des hôpitaux, parce qu'elle en reçoit en avances ses denrées de comestibles, étoit & maison de force, & maison de retraite. Elle recevoit & enfermoit les filles & femmes débauchées d'après des ordres du Roi. Les Décrets de l'Assemblée lui ont ôté cette attribution, & la force n'existe plus. Cette maison est encore maison de retraite pour les filles & femmes repentantes. Elle sert aussi d'asyle aux filles d'une certaine classe, qui, recommandées à la supérieure & connues d'elle, viennent y faire en secret leurs couches, & échappent ainsi à la honte & aux reproches publics. Elles y trouvent consolation, bon traitement, secours nécessaires, secret absolu, & sécurité complète. Ces asyles devraient être multipliés dans Paris, & répandus dans les provinces. Que de réputation ils sauveroient ! Que d'enfans en

seroient conservés, & combien de filles seroient, par la confiance du mystère, ramenées à une bonne conduite, à qui aujourd'hui la publicité de leur malheur ne laisse d'autre partie que de se jeter dans le vice.

Les religieuses qui conduisent cette maison font de l'Ordre de Saint-Thomas de Villeneuve. Nous avons tous été frappés de leur ton honnête, décent & gai, elle semblent très-aimées dans leur maison.

Les revenus de cette maison consistent en 4800 liv. de revenu fixe, & en celui de pensions, tant des personnes retirées dans cette maison de refuge, que des pensionnaires logées dans l'enclos. Une éducation de jeunes filles entièrement séparées de la maison de refuge, n'y ayant aucune communication, quoique gouvernée par les mêmes dames, apporte encore à la masse commune, & augmente les revenus de la maison.

MAISON DE LA SALPÊTRIÈRE.

La maison de la Salpêtrière est la plus considérable des établissemens qui dépendent de l'Hôpital-général, & même de tous les hôpitaux connus ; elle renfermoit au commencement de Juin six mille sept cent quatre individus. A l'exception de quelques hommes qui vivent avec leurs femmes dans un quartier séparé sous le nom de *ménages* ; cet hôpital ne contient que des femmes : il réunit, dans la même enceinte, tous les âges de la vie, depuis la plus tendre enfance jusqu'à la caducité ; & les intermédiaires de ces deux termes sont remplis par toutes les misères & les infirmités de la nature humaine.

La première réflexion qui se présente contre un établissement de cette nature est son étendue ; l'impossibilité d'une surveillance exacte y est démontrée , & la multiplicité des soins qu'il exigeroit y est impraticable.

Cette maison, ainsi que toutes celles de l'Hôpital-général, est divisée par emplois ; mais comme aucune règle n'a déterminé cette classification, nous croyons plus simple de suivre dans le compte que nous allons en rendre, la graduation des âges , & la division des infirmités.

Les enfans placés à la Salpêtrière sont, ou des enfans dont la pauvreté des parens est constatée, ou des enfans illégitimes. Ces deux classes ne sont admises que depuis un an jusqu'à douze. C'est de la maison des Enfans-trouvés de Paris que sont envoyés la plupart de ceux de la seconde classe , parce qu'elle ne garde pas les enfans qui y sont apportés, plus âgés que d'un an.

Quelques femmes pauvres, souvent quelques filles enceintes sont réunies dans un dortoir commun , en attendant qu'elles puissent aller faire leurs couches à l'Hôtel-Dieu. Elles y reviennent ensuite avec leurs enfans. Après le sevrage, l'enfant & la mère doivent sortir de la maison ; quelquefois elles y restent l'un & l'autre. Si c'est un abus, la misère qui le fait solliciter , & la pitié qui l'accorde, le rendent bien excusable. Cette classe de femmes nourrices est un des établissemens les plus utiles de la maison ; beaucoup de celles que l'extrême indigence force à y avoir recours, sans cette ressource , abandonneroient leurs enfans, augmenteroient le nombre de mères coupables , & d'enfans malheureux , tandis qu'ainsi secou-

rues elles s'attachent à leurs enfans qu'elles nourrissent en ne les privant pas au moins de la douceur de connoître leurs parens.

La nourriture donnée aux nourrices est de la même nature que celle des autres pauvres, un peu plus considérable, & cependant insuffisante. Jusqu'à l'âge de sept ans, les enfans sortans des mains de leurs mères, ou simplement admis à la Salpêtrière, sont réunis dans un lieu commun appelé la *Crèche*. Les berceaux sans rideaux sont propres; les dortoirs sont passablement aérés, mais ils présentent l'inconvénient de rassembler trop d'enfans dans les mêmes lieux, & l'on fait de quelle conséquence il est que les premières années de l'enfance se passent dans un air libre & pur.

Si l'administration de l'Hôpital étoit aussi pénétrée de cette vérité qu'il feroit à désirer, elle appliqueroit à cet usage beaucoup d'emplacement dont elle peut disposer, ne fut-ce que celui des jardins.

En sortant de la *Crèche*, les enfans passent dans un bâtiment où ils sont occupés à émincer de la laine, ou à tricoter; quelques-uns couchent seuls, plusieurs couchent deux. Après leur fixième année, les garçons sont envoyés à la Pitié; les filles seules restent dans la maison. C'est dans les dortoirs destinés à recevoir ces enfans que l'on peut observer toute l'étendue de l'insouciance de l'administration, & les abus d'un régime meurtrier. Dans l'intérieur on reconnoîtra que le travail de la laine est le plus défavorable à la santé des enfans, la plupart ont de légères atteintes de scorbut, presque toutes ont la galle,

Rap. sur les Hôpit. par M. de Liancourt. E

& sont éternuées avant d'acquiescer de la force. Comment ces individus, foibles, sans prévoyance, ne gagneroient-elles pas la galle? Au-dessus de leur dortoir se trouve placée une infirmerie où l'on traite des galleuses. On pourroit demander encore pourquoi traite-t-on la galle dans cette maison, quand la communication est entière entre les filles traitées, & celles qui ne le sont pas; & quand par une perpétuelle, mais nécessaire navette, les malades donnent la galle à celles qui ne l'ont pas, & celles-ci la leur rendent après leur guérison? Aussi toute la maison en est-elle infectée. Jeunes, vieilles, malades & bien portantes, personne n'en est exempt.

On ne fait, dans ces dortoirs, nul usage de vinaigre, il n'y pas même de baignoires. Il sembleroit presque que l'air, l'eau & la propreté seroient des moyens entièrement inconnus à la Salpêtrière.

Si l'on considère ensuite qu'elle est la position du bâtiment où sont ces enfans, on le trouve placé près de l'égoût de la maison qui répand une odeur infecte dans les grandes pluies. L'amphithéâtre d'anatomie est placé au-dessous des dortoirs, & l'air qui entre par les fenêtres est imprégné de tous les miasmes putrides qu'exale la basse-cour où l'on entretient habituellement soixante-quinze cochons mis en pension au mois par des chaircutiers de Paris. Tous les germes de corruption & de maladie sont rassemblés autour de ces enfans.

Telle est la marche que l'on suit à la Salpêtrière pour commencer les générations du peuple auquel les admi-

nistrateurs n'auront à offrir un jour, pour unique patrimoine, que la force & la santé. En sortant de ces dortoirs les filles passent à un plus vaste. Elles y font au nombre d'environ six cents; on leur apprend à travailler en linge, faire de la tapisserie, de la dentelle & à broder.

La nourriture de ces jeunes filles, âgées depuis dix ans jusqu'à vingt-cinq est non-seulement incomplète, si on a égard aux besoins de leur âge, mais elle est encore la plus mal saine que l'on puisse offrir à des estomacs débiles, à des enfans viciés par des maladies de peau, des affections de poitrine, & habituellement souffrantes par la gêne qu'elles éprouvent d'être assises huit heures par jour en travaillant sur des bancs sans dormiers.

Quand on se fait rendre compte par écrit du genre de nourriture des pauvres, on remarque la distinction de la soupe maigre, & de la soupe grasse, de la quantité de beurre, de fromage, de pois, de viande distribuée chaque semaine; mais nous nous sommes fait représenter ces alimens, & sans avoir égard aux plaintes qui nous ont été faites, nous les avons trouvés de mauvaise qualité, sans apprêt, sans cuisson, sans goût, & la preuve est sans réplique; c'est que la plupart des enfans rejettent la soupe & ne la consomment pas.

Les pauvres qui peuvent dépenser deux liards, les donnent à une fille de service pour faire recuire & assaisonner leurs alimens, car dans ces maisons de charité, la charité n'est jamais gratuite. Celles qui ne peuvent pas faire cette dépense, énorme pour qui n'a rien, sont obligées

de se contenter de ce qu'on leur donne , & elles éprouvent un tel besoin , qu'elles ramassent dans les cours les débris d'oignons , de choux & de légumes qui ne leur sont pas destinés ; delà naissent les affections scorbutiques , & les maux de bouche si fréquens dans cette maison. S'il est vrai de dire que le traitement dans une maison de charité ne doit pas être tel qu'il y appelle les fainéans , il est au moins aussi vrai qu'il doit pourvoir à une suffisante subsistance , qu'il doit fournir une nourriture saine , & que , de tous les âges de la vie , la jeunesse est celui qui exige les soins les plus complets.

Le travail tel qu'il est dirigé , nous a paru peu propre à en inspirer le goût. Il est sans récompense pour les enfans & les jeunes filles. On laisse , à ce que l'on nous a assuré , une partie du produit de ce travail entre les mains des officiers pour procurer quelque douceur à leur dortoir , mais cette distribution sujette à un grand arbitraire , est encore impolitique , en ce qu'elle n'aiguillonne pas la prévoyance des ouvriers , & ne leur laisse pas la liberté de l'emploi du prix de leur travail. Encore si la maison plaçoit le produit du travail de ces enfans , ou même la partie qu'elle voudroit leur en attribuer , cette somme modique croissant jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans , terme de la fin de leur éducation , pourroit leur ménager une utile ressource. Des pruneaux , des légumes , un mouchoir plus fin , voilà les douceurs que leur travail leur procure. Ce régime de couvent ne semble pas fait pour des enfans destinés à ne rien posséder , & à vivre de leurs peines.

Le travail est à la tâche dans le plus grand nombre des salles de la maison , dans toutes celles où il n'est pas imposé par punition , & , la tâche faite , les jeunes filles peuvent travailler pour leur compte ; mais elle se fait lentement ; le tems qui reste est court , & il faut bien en donner à la dissipation & au mouvement. Il seroit aisé d'ôter à ce mode de travail ce qu'il présente de servile , quand il est sans récompense : en y proportionnant un léger sacrifice d'argent , on augmenteroit le courage & l'espérance , & on en feroit supporter plus gaiement la contrainte. On nous a présenté des ouvrages d'art & de goût dans la salle de broderie & de tapisserie ; nulle récompense particulière n'est accordée aux plus habiles. Ainsi le système de la maison tend à anéantir toute émulation dans ces ouvrières , quand la seule ressource qu'elles puissent attendre de leur éducation , n'est que l'amour du travail. Les filles & femmes occupées par punition à la filature , les femmes prisonnières même , ne peuvent gagner au-delà de six à sept liards par jour. Quand , d'après les comptes de la maison , on voit que sur à-peu-près sept mille individus , un sixième seulement travaille utilement , & que le produit de ce travail n'est , année commune , que d'environ treize mille livres , on regrette que cette somme qui , bien distribuée aux ouvrières , pourroit leur être d'un si utile encouragement pour le reste de leur vie , ne leur soit pas abandonnée.

Celles qui ne remplissent pas leur tâche sont punies , en recevant la défense de sortir , si elles sont dans l'âge de profiter de cette faveur. On enferme les autres dans

des dorroirs où les femmes les plus vieilles sont couchées à quatre, ainsi le châtement d'une légère faute, expose & bien souvent corrompt d'une manière irremédiable la santé d'une jeune fille, qui, pendant un séjour plus ou moins prolongé dans un lieu infect, peut gagner des maladies cruelles, ou prendre le germe des plus affreuses infirmités. On nous a assuré que, pour des fautes sans doute plus graves, on renfermoit des filles dans des loges de folles furieuses, & qu'on les chargeoit de chaînes. En lisant ces faits isolés, qui croiroit qu'il est ici question de femmes & de maison de charité ?

Très-peu d'enfans apprennent à écrire puisque, sur plus de huit-cents filles, on n'en admet que vingt-quatre à ce genre d'instruction, tandis que les maîtresses enseignent des enfans du dehors qui payent leurs leçons. Une plus grande partie apprend à lire, mais l'éducation, à cet égard, très-impairfaite, dépend encore des préférences des officières, car on fait bien que dans un hôpital, les dispositions & les talens sont comptés pour rien, si l'on n'est pas protégé.

Les effets de la protection, & de la faveur se remarquent plus scandaleusement dans une certaine classe d'enfans que la prédilection dont elles jouissent fait appeler *bijoux*. Ce sont des enfans, ou de la maison ou de Paris, admises comme pauvres sans aucun des titres qui donnent l'entrée de l'Hôpital, & que les sœurs officières & autres prennent sous leur particulière protection. Beaucoup de ces enfans payent pension à la sœur qui en reçoit tant qu'il s'en présente, & tant que le permet l'indulgence

de la supérieure. Une des sœurs en a jusqu'à neuf. Ces enfans, mieux vêtues que les pauvres, sont encore mieux nourries, plus soignées. Il s'établit une sorte de rivalité de parure entre ces enfans pauvres & au milieu de la pauvreté. Quel contraste & quel abus ! Elles. Leur nourriture qui devoit être celle des pauvres, puisqu'elles ne sont à la maison qu'à ce titre, est, comme on le sent bien, choisie sur celle des premières tables. Le supplément nécessaire est acheté des filles de cuisine, des cuisinières, & des employés qui vendent leurs portions, & qui trouvent sans doute le moyen de s'en dédommager ; & nous dirons en passant que c'est un des grands abus de la maison, abus qui, comme on le voit, porte sur toutes les classes de cet Hôpital.

Quant à celui de l'existence de ces petites filles privilégiées, rien ne peut le justifier : il est immoral sous tous les rapports. Si ces enfans d'adoption sont pauvres, pourquoi ne sont-elles pas traitées comme les pauvres ? Si elles ne le sont pas, pourquoi sont-elles dans une maison de charité ? Les sœurs cependant les façonnent de longue main au genre d'éducation qu'elles croient nécessaire aux places d'officières qu'elles leur destinent dans la suite, & qui jamais ne leur échappent. Ce genre d'éducation, peu soigné d'ailleurs, est toujours dirigé dans l'intention de perpétuer les préjugés & le système d'arbitraire qui constitue le régime de la Salpêtrière.

Revenons aux vrais pauvres. L'âge de vingt-cinq ans est, pour les filles élevées à la Salpêtrière, le dernier terme de leur éducation physique & morale. Parvenues

à cet âge, celles qui ne sont pas réclamées par leurs parents, ou demandées par des personnes honnêtes qui veulent bien s'en charger, ou qui n'ont ni le desir ni la possibilité de se placer au dehors, ne quittent pas la maison. Elles se classent au nombre des bons pauvres, si elles n'obtiennent pas un petit emploi. Le nombre de celles qui restent est très-considérable. L'incurie, la paresse qu'elles ont dû contracter pendant leur séjour à l'Hôpital, l'ignorance des conventions sociales, une sorte d'hébètement dans lequel elles ont été élevées, souvent des infirmités les rendent incapables de la domesticité, seul état auquel cependant elles puissent prétendre. La plupart de celles qui sortent de la maison tournent très-mal, & quand elles ne se livrent pas à la débauche, elles sont renvoyées & rentrent à l'Hôpital. Enfin on aura peine à croire que quand les fondations de la maison donnent un trousseau & trois cent liv. aux filles qui se marient, il n'y en ait pas plus de deux (année commune) qui profitent de cet avantage.

C'est ainsi que la Salpêtrière dévore les générations qu'elle élève à grands frais, ou qu'elle recrute les classes fangeuses de la société.

La classe des bons pauvres est la plus considérable de la maison. Quelques genres de maladies sont séparés; mais si on excepte un petit nombre de grandes divisions, tous les âges, toutes les infirmités sont confusément mêlés dans ce cahos de misères.

Une salle contient uniquement des aveugles; elles couchent deux. Ces femmes qui, pour la plupart viennent de l'Hôtel-Dieu, sont censées incurables, & , comme

telles , on ne tente aucune opération qui puisse les guérir. Les paralytiques couchent seules dans deux dortoirs ; les autres n'offrent plus qu'un mélange dégoûtant d'infirmités de tous genres , & une malpropreté qui soulève le cœur. On ne voit pas sans peine combien peu on porte d'attention à soigner la vieillesse que tout engage à consoler, à ranimer : le spectacle de la plupart des dortoirs de cette maison est vraiment hideux. Dans quelques - uns les femmes couchent quatre , & quelquefois cinq dans le même lit ; d'autres contiennent sous un toit très-bas & dans une très-petite largeur quatre rangées de lits ; dans le jour on y est suffoqué , on ne conçoit pas comment on peut y respirer la nuit. Ces cloaques infects doivent recéler des germes de putridité , suite nécessaire de l'amoncellement horrible d'individus déjà affoiblis par la misère , l'âge & les infirmités. C'est cependant sur ce fumier, offert comme un bienfait , que toutes les classes pauvres de la société viennent s'innoculer une mort lente. Il seroit facile à l'administration de réparer ces erreurs en classant les différens âges , en prodiguant aux pauvres une surveillance plus affectueuse ; car tout aigrit le malheureux , & sa misère même lui donne des défauts qu'une vraie compassion fait seule supporter, & peut atténuer. Il semble aussi qu'on trouveroit facilement le moyen de donner de l'air dans plusieurs dortoirs , soit avec des ventilateurs , soit par de nouvelles ouvertures ; mais le moyen le plus efficace seroit de diminuer la masse énorme des individus de la Salpêtrière , & de réduire à une mesure précise le nombre des pauvres que cette maison doit recevoir.

Quelques dortoirs, un peu plus propres, sont réservés aux filles de service qui ont obtenu leur retraite, & à quelques femmes plus âgées; car à l'exception d'elles & des paralytiques, le droit de coucher seul s'achète comme à Bicêtre, depuis quarante jusqu'à cinquante écus. On paie encore trois cents livres à la Salpêtrière la permission d'occuper de petits cabinets séparés: il y en a quarante-un de cette espèce, c'est assurément payer bien cher un asyle mal sain & sans air; mais ce logement donne droit, à celle qui n'est pas tout-à-fait pauvre, de participer à la nourriture de l'Hôpital: ainsi il est doublement un abus.

Outre le profit que la Salpêtrière tire de la vente des lits & du logement, elle en tire encore un autre des pensionnaires qu'elle reçoit; elles étoient de neuf Juin au nombre de soixante-six, & classées dans l'ordre qui suit: Quatre de 600 livres, une de 400, une de 350, sept de 300, trois de 250, vingt-six de 200, dix-huit de 150, six de 120.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit en parlant de Bicêtre, sur ce mélange de pauvres mieux traités, & de pauvres dénués de tout; de l'immoralité d'un régime de maison de charité, où l'égalité ne règne pas; nous ajouterons seulement que celle qui est en état de payer quatre cent cinquante livres comptant, & une pension de deux cents livres, ne doit point être à la Salpêtrière; elle y tient la place d'un pauvre, & par conséquent il y a un individu de plus qui souffre.

Si pour avoir de la viande un peu plus cuite, & des alimens mieux assaisonnés, il faut jouir d'une sorte d'ai-

fance, on demande ce que devient alors cette charité, toujours également active, qui doit présider aux distributions de secours. Les yeux du pauvre qui ne peut rien offrir, sont encore bien plus offensés par une inégalité de traitement qui tient à de modiques sommes données aux Officières de la Maison; on obtient en retour des préférences, des choix dans les alimens, & ces secours, si foibles qu'ils soient, ne peuvent avoir lieu qu'en prenant sur la masse totale, & dans ce cas le pauvre perd & l'Officière gagne. On ne sauroit trop le répéter, il n'existe dans ces hospices aucune bienfaisance gratuite, on vend tout au malheureux, jusqu'aux soins qu'on lui doit à tant de titres, & on rend son malheur plus cuisant & plus insupportable.

Parmi cette foule d'emplois qui, à la Salpêtrière, occupent tant de gens de service, il en est un digne de remarque. Dans un petit dortoir, très-mal-propre, se trouvent seize filles, dont l'unique fonction est de quêter dans les différentes paroisses de Paris; elles sont obligées, par leur traité, de rapporter à la maison vingt sols par mois; l'excédent de ce genre de travail leur est *alloué*; ainsi l'aumône est en régie, & la mendicité en emploi. Cet usage est conservé, dit-on, pour soutenir le privilège qu'avoit la Salpêtrière d'envoyer quêter dans les paroisses. Quel privilège à soutenir, & pour un Hôpital d'un aussi énorme revenu!

Si la loi qui exige d'être sexagénaire pour être admis à la Salpêtrière au nombre des bons-pauvres, est souvent éludée par la faveur & les circonstances, elle est plus

impérieusement suivie dans l'admission des gens mariés. Cet établissement particulier à la Salpêtrière, est connu sous le nom de *Ménages*. Pour être admis dans cette classe, il faut que le mari & la femme soient âgés de soixante ans, qu'ils soient nés dans la ville ou banlieue de Paris, ou bien qu'ils y soient domiciliés depuis deux ans : leur extrait baptistaire, leur contrat de mariage & un certificat de pauvreté du Curé de leur paroisse, sont les titres qu'ils apportent au bureau, qui leur délivre un billet d'admission quand il y a une place vacante. Si la femme meurt la première, & que le mari veuille rester à l'Hôpital, on le fait passer à Bicêtre ; si au contraire la femme devient veuve, elle reste à la Salpêtrière & entre dans un dortoir.

Cet établissement, qui remonte à 1663, a été doté par le Cardinal Mazarin, qui donna en 1665 à l'Hôpital général cent soixante mille livres, pour construire à la Salpêtrière un bâtiment propre à loger des gens mariés. Cette fondation ne leur accorde d'autre avantage que d'être placés dans des cellules, au nombre de cent huit ménages. Leur traitement en nourriture est le même que celle des autres pauvres. Quand on compare ces ménages avec ceux des *Petites-Maisons* dont nous rendrons compte, on voit que tout est au désavantage de la Salpêtrière ; les logemens y sont sales, peu aérés ; la vieillesse y est chagrine, mal-propre, la nourriture mal-saine, & nulle attention ne prévient les plaintes du pauvre : la sérénité, le contentement semblent être le partage de la vieillesse aux *Petites-Maisons*, & les pré-

cautions dont on l'a environnée la rendent moins difforme & plus heureuse.

La Salpêtrière renferme aussi des folles ; le nombre en étoit de cinq cent cinquante lors de notre première visite ; elles y sont bien plus mal que les fous ne sont à Bicêtre ; l'air des vieilles loges est infect , elles sont petites , les cours étroites ; tout y est dans un état d'abandon aussi affligeant qu'inconcevable ; tous les genres de folie sont confondus : les folles enchaînées (& il y en a un grand nombre) sont réunies avec les folles tranquilles ; celles qui sont dans les accès de rage , sont sous les yeux de celles qui sont dans le calme : le spectacle de contorsion , de fureur , les cris , les hurlemens perpétuels ôtent tous moyens de repos à celles qui en auroient besoin , & rend les accès de cette horrible maladie plus fréquens , plus vifs , plus cruels & plus incurables. Là , enfin , n'existe nulle douceur , nulle consolation , nuls remèdes. On bâtit de nouvelles loges , un peu plus grandes , plus aérées , moins susceptibles d'infection , mais toujours dans le même système que les autres , & par conséquent n'épurant aucuns de leurs vices essentiels.

Vingt-deux folles , un peu tranquilles , couchent dans onze lits ; quarante-quatre imbécilles sont également couchées deux à deux ; les salles sont sans propreté & sans courant d'air ; toutes les folles reçoivent la même nourriture que les autres pauvres de la Maison , & seulement un quart de pain de plus ; ces quantités sont insuffisantes pour des individus qui , dans une agitation continuelle , dissipent plus que s'ils travailloient : à tous ces maux qui

ptovientent des le
de traitement, du
semblés sur un ti
contradictions hab
ment livrées à l'a
aux mauvais trait
soigner, & qui
de service dur &
comme des anima
& l'eau, & qu
De tous les mal
de folie est cepen
titre la pitié & l
devroient être plu
guérison est sans
de douceur, de l
à ces malheureux
Nous avons à ce
de l'humanité écl
fous réunissent tou
tous les moyens
voit: mais parmi
York, dirigé p
grand nombre d
traitemens, les m
heureusement em
font attachés, où
rage y cèdent pr
consolation & de

la Maison : le Docteur Hunter, dont la vie & la fortune ont été consacrées sans relâche à ces bienfaitantes fonctions, est de ces estimables phylantropes à qui sont dues la vénération & la reconnoissance de toutes les Nations.

La Salpêtrière a pour les femmes une maison de force : c'est dans cette affreuse demeure que sous l'ancien régime, la police de Paris entassoit dans une centaine de lits, sans pitié, comme sans secours, cinq à six cents filles publiques. On y réunissoit aussi celles qui, par des Arrêts ou des ordres particuliers étoient condamnées au renfermement. Depuis la révolution le nombre en est prodigieusement diminué, quatre-vingt-trois petits cabinets semblables aux cabanons de Bicêtre, mais plus mal sains, sont occupés la nuit par une partie de ces prisonnières.

Dans d'autres dortoirs sans air, & au milieu de la fange, sont encore aujourd'hui deux cent vingt-huit femmes ; quatre vingt-quatorze sont condamnées pour la vie, elles couchent trois dans un même lit ; cent trente-quatre autres condamnées à une réclusion plus ou moins longue, la plupart flétries, attendent dans les angoisses, la fin de leur châtement ; elles couchent deux & sont confondues, quelles que soient les causes de leur détention.

Indépendamment des réflexions poignantes dont ce séjour d'horreur pénètre, une entr'autre poursuit constamment. De quelle utilité peut-il donc être d'ajouter à la privation de la liberté, tout ce qui peut la rendre encore plus insoutenable ? pourquoi par tous ces traitemens augmenter encore le malheur des femmes déjà si mal-

heureuses ? Ah ! que l'humanité est encore peu réfléchië ; qu'elle est même encore inconnue dans les prisons françoises ! Il y semble qu'on n'en doive ni aux criminels , ni même aux détenus coupables ; comme si le malheur avoit besoin pour être plaint , pour être consolé , d'autre titre que le malheur lui-même. C'est particulièrement pour les prisonniers condamnés pour la vie que toutes les douceurs compatibles avec leur détention devoient être réunies, c'est à eux qu'elles sont dues : ces malheureux n'ont plus d'espoir. Parmi les prisonnières de la Salpêtrière beaucoup réclament la faveur du Décret de l'Assemblée , favorable aux détenues. La prudence en a suspendu l'effet dans cette maison , & l'économe assure qu'il pourroit y être exécuté sans inconvénient. Beaucoup de ces femmes sans doute jadis coupables , aujourd'hui demandées ou par leurs maris ou par leur parens , ont expié leurs fautes par une longue & pénible détention , & donnent l'espoir d'un sincère repentir. Nous nous croyons permis de solliciter la liberté de celles que l'examen de leur faute & de leur conduite dans la maison , montreroit pouvoir en jouir sans danger pour la société.

La correction , qui est le lieu de grande punition pour la maison , contenoit , quand nous l'avons visitée , quarante-sept filles la plupart très-jeunes & plus inconsidérées que coupables : quelques-unes sont des élèves de l'Hôpital , & renfermées par les ordres seuls de la supérieure. Des réponses hautaines faites à une officière ; des plaintes indiscrettes ; faut-il le dire ? du vin bu avec des hommes dans un cabaret entretenu dans la maison , & l'une des branches
de

de son revenu, avoient provoqué ces châtimens qui duroient depuis six mois & un an. Aucun repos, aucune douceur, aucun exercice pendant tout le tems de leur détention, & toujours cette confusion d'âge, toujours ce mélange choquant de jeunes filles légères avec des femmes invétérées dans le vice, qui ne peuvent leur apprendre que l'art de la corruption la plus effrénée. Il est tems de reconnoître & d'enseigner par-tout qu'une punition qui n'améliore pas est absurde, & que celle qui peut corrompre est criminelle.

Presque toutes les femmes de la Force, sur-tout les jeunes, travaillent au profit de la maison : on leur accorde, dit-on, quelques douceurs au-delà du traitement ordinaire des pauvres, mais elles ne leur parviennent que par la volonté des Sœurs. On abandonne aux femmes qui ne savent que filer & tricoter, le produit de leur travail; mais il faut faire vendre leur ouvrage, & le peu qu'elles en retirent est si modique, que, malgré leur solitude & leurs besoins, les meilleures ouvrières ne gagnent pas au-delà de dix sols par semaine.

Les prisonnières qui payent une pension sont nourries en conséquence : celle qui se trouve attequée de maux vénériens, est envoyée à Bicêtre pour y être traitée ; celle qui est grosse, est placée dans un lieu particulier destiné à cet usage ; enfin celle qui est malade, est soignée dans l'infirmerie de la Force.

Des cachots moins affreux que ceux de Bicêtre, mais bien horribles encore & bien sombres, étoient destinés aux prisonnières qui donnoient des mécontentemens graves ;

Rap. sur les Hôpit. par M. de Liancourt. F

ils ne feront plus mis en usage. On ne peut imaginer comment des femmes ont pu destiner à d'autres femmes des lieux de punition dont l'aspect seul fait frissonner, & où un être foible, malheureux, & fréquemment susceptible d'une frayeur excessive, trouvoit toujours un supplice affreux, & souvent encore la source de beaucoup de maux pour le reste de sa vie.

Dans plusieurs dortoirs on trouve de petites infirmeries assez propres, mais uniquement destinées aux officières, aux filles de service & à quelques privilégiées; le pauvre est conduit à l'infirmerie générale; beaucoup de vieilles femmes languissent dans leur dortoir, & meurent souvent sans qu'on ait eu le tems de les secourir.

L'infirmerie générale, la seule qui existe encore en activité dans toutes les maisons de l'Hôpital-général, ne manque pas absolument d'air & de propreté, mais les salles contiennent trop de lits; les lits sont trop chargés de bois, & sont ainsi plus susceptibles de recevoir & de conserver des miasmes putrides. Les maladies sont confondues à-peu-près sans distinction dans ces salles, les âges sont encore moins séparés. Le nombre des malades est, au terme moyen, d'environ trois cents.

Depuis que l'infirmerie est établie à la Salpêtrière, la mortalité n'est dans la maison que d'un peu moins d'un dixième, le nombre de morts, dans les grandes & petites infirmeries, dans les dortoirs, étant, année commune, de six cent vingt. Avant qu'elle fût établie elle étoit de plus d'un sixième; cinq cents malades mouroient à l'Hôtel-Dieu, & quatre cent cinquante dans les dortoirs où la

probabilité de la mort étoit encore moins forte pour les plus malades, sans aucun traitement, que par la chance du transport & du traitement de l'Hôtel-Dieu. L'expérience a ainsi achevé de démontrer la grande utilité de l'établissement des infirmeries, qui peut cependant dans ses détails être beaucoup perfectionné. Le sentiment des Médecins & Chirurgiens est que le mauvais air, la faim, la mauvaise qualité des alimens, & les effets trop certains de la communication intime des jeunes personnes entr'elles, engendrent l'épuisement, le marasme, le scorbut, la galle lépreuse; les fièvres putrides, maladies les plus communes dans la maison.

On a établi un traitement pour la galle; mais les jeunes filles, comme nous l'avons dit, sans cesse ensemble, la donnent & reprennent continuellement; elles n'en guérissent jamais, &, pendant le cours de leur vie, ces créatures infortunées conservent des maladies de peau, qui, combinées avec toutes les autres infirmités qui leur surviennent, en font nécessairement les êtres les plus viciés de la nature.

Qu'on ne croie pas que nous exagérons: il n'est pas une jeune fille, il n'est pas de femmes, de quelque âge qu'elles soient, à la Salpêtrière, qui n'ait la galle ou ne soit prête à la recevoir.

L'insouciance habituelle est poussée au point qu'il n'y a pas de lieu particulier pour guérir les personnes âgées qui gagnent cette maladie, & que trois ou quatre baignoires, absolument insuffisantes pour ce genre de service, sont encore mises à l'écart & hors d'usage de-

puis long-tems. Cependant cent dix-huit lits, où l'on entasse des galeuses de toute espèce, sans air, sans propreté, sans soins, figurent sur les états que l'on fournit à l'administration, & un dortoir particulier passe pour une infirmerie où l'on traite les maladies de peau.

La salle la plus horrible que l'on puisse présenter aux yeux de celui qui conserve quelque respect pour l'humanité, est celle où près de deux cents filles jeunes & vieilles attaquées de la galle, des écrouelles & de la teigne, couchent pêle-mêle, quatre & cinq dans un lit, se communiquant, se compliquant tous les maux que la fréquentation peut donner. Combien de fois, en parcourant tous ces lieux de misère, ne se dit-on pas avec horreur, qu'il seroit presque moins cruel de laisser périr l'espèce humaine, que de la conserver avec aussi peu de ménagemens.

Un médecin dont les forces ne peuvent suffire à tant de malades, une apothicairerie fastueusement montée, parce ce qu'on en tire des objets de consommation utiles, des chirurgiens très-mal payés, indécemment logés, parce qu'ils ne peuvent offrir que du talent; tel est ce qui complète le service de santé de la Salpêtrière.

La comptabilité y est, comme dans toutes les autres maisons de l'Hôpital, faite par l'économe; la recette, composée de toutes les ventes dont il seroit juste de détruire l'usage, se monte à quatre-vingt-sept mille six cents liv., & la dépense faite par l'économe à cent dix mille liv.

Le nombre des employés de toutes classes dans cette

maison est de douze cent trente-quatre, dont trois cent quatre-vingt-cinq hommes & huit cent quarante-neuf femmes, ce qui, pour six mille sept cents, donne la proportion d'un employé pour un peu plus de cinq pauvres.

En terminant cette longue énumération d'abus dont nous avons supprimé beaucoup de détails, qu'il nous soit permis de rapprocher le tableau de Bicêtre & de la Salpêtrière, tel que leur comparaison nous le fait voir.

Dans la première de ces maisons, le despotisme des subalternes est plus calme, plus voilé: ce sont des hommes qui commandent. Dans la seconde, il est plus actif, plus tracassier, plus dur même; des femmes ont l'empire.

La fainéantise, le vice & la scélératesse sont refugiés à Bicêtre; l'aigreur, l'envie & la corruption sont sans cesse en action à la Salpêtrière.

L'oisiveté énerve les hommes à Bicêtre; le travail forcé tue les enfans de la Salpêtrière.

La malpropreté est par-tout la même, mais elle est d'une bien plus dangereuse conséquence pour la santé des femmes; enfin l'aspect de Bicêtre est plus horrible, celui de la Salpêtrière plus dégoûtant.

Dans ces deux maisons, le nombre des employés n'est dans aucune proportion avec la nécessité du service; ils appauvrissent, si l'on peut parler ainsi, les pauvres mêmes, & l'administration qui ne voit en eux que des protégés, les conserve, & par bienfaisance, & par habitude.

Nous finirons comme nous avons commencé: une maison de charité qui doit entretenir journallement sept mille individus de tout âge & de toute espèce, ne peut

être bien administrée ; une prévoyance plus grande, une humanité mieux entendue, une activité plus surveillante, adouciroient à Bicêtre & à la Salpêtrière le sort des pauvres, rendroient l'ordre des choses beaucoup moins mauvais, mais ne pourroient jamais le rendre bon.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Le Mont-de-Piété, compris dans les Maisons qui forment le grand établissement de l'Hôpital-général, n'y a été réuni, en 1779, lors de sa création, que pour augmenter les revenus des pauvres, & donner ainsi une intention sainte à cet établissement qui, pour quelques malheurs qu'il sert & qu'il prévient, est la source & le moyen d'un beaucoup plus grand nombre qui n'existeroient pas sans lui.

Six des Administrateurs de l'Hôpital-général régissoient, sous l'inspection supérieure du Parlement, ce vaste établissement.

L'argent prêté à deux deniers pour livre par mois compose le revenu de cette Maison. Celui qu'elle emprunte pour satisfaire à ces prêts, consomme la moitié de ce produit. Dans les cinq pour cent de bénéfice restant, les frais d'administration sont payés : le reste rentre dans les coffres de l'Hôpital-général ; mais comme il a dû supporter les frais de l'établissement, il résulte que depuis la création, à trois cent mille livres près, il n'a encore bénéficié de rien. Il faudroit être entré dans tous les détails des besoins de cette Maison & de ses dépenses,

pour pouvoir prononcer si l'Administration a été aussi économique que doit être celle qui régit le bien des pauvres. Nous nous sommes bornés à reconnoître que les frais d'établissement ont monté jusqu'à présent à dix-sept cent mille livres, & exigent encore environ cent mille liv., si toutefois on ne construit pas un pavillon considérable compris dans le plan qui n'est pas encore commencé, & qui occasionneroit une grande augmentation de dépenses.

On ne peut trop admirer dans cette Maison, l'ordre de la comptabilité qui, composée de plusieurs natures de recettes & de dépenses, & de la multitude la plus compliquée de détails différens, est simple, bien ordonnée, claire, & donne vraiment l'idée de la perfection.

Le revenu du Mont-de-Piété dépendant absolument des nantissemens qu'il reçoit, ne peut être évalué avec précision. Si l'intérêt du prêt pouvoit être diminué, cette Maison présenteroit plus d'utilité & moins de dangers. Il seroit bien heureux que des Caisses Nationales ou Municipales pussent remplacer cet établissement, moins nuisible, moins dangereux, sans doute, que les repaires d'usuriers qui, sans loix, affranchis de toute inspection, ruineroient plus certainement & plus promptement les malheureux obligés d'y recourir. Mais une administration paternelle & surveillante, assez divisée pour n'avoir pas toujours l'inquiétude d'être trompée, & pour bien connoître les besoins, sauveroit bien des fortunes, préviendroit bien des dérangemens, bien des vols; enfin, seroit aussi moralement qu'économiquement utile, & la Constitution

actuelle nous doit faire espérer d'en voir l'établissement dans les grandes villes & dans les Départemens. Ecarter des Citoyens le plus grand nombre d'écueils, leur présenter la possibilité du plus grand nombre d'avantages; voilà le devoir & le bonheur d'une bonne Administration résultante d'une Constitution libre & sage.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

En considérant l'ensemble de l'Hôpital-général, la réunion des secours de toute espèce qu'il donne, la masse de revenus dont il jouit, on ne peut se refuser à rendre hommage aux vues grandes & bienfaisantes qui ont rassemblé dans ce centre commun tant de moyens d'assister la misère & de consoler le malheur. Aucun autre lieu du monde ne donne l'exemple d'un établissement charitable d'une aussi grande étendue, & qui, dans l'intention de sa fondation, doive pourvoir aussi complètement aux besoins de ceux qu'il assiste. En effet, l'Hôpital-général doit, par la lettre même des fondations particulières, des dons royaux, des loix qui régulent son institution, ses devoirs & ses ressources, élever les enfans pauvres ou abandonnés dès leur naissance, pourvoir à leur nourriture, veiller à leur santé à leur éducation, les former au travail, les mettre en état d'exercer un métier, les surveiller dans leur apprentissage, les suivre dans les premiers temps de leur jeu-

nessé, marier les filles ou les placer, recueillir & soigner toutes les infirmités, accueillir la vieilleſſe pauvre, la consoler, répandre enfin des secours & des adoucissements sur toutes les infortunes. Jamais dans aucun des titres qui ont fondé ou réuni à l'Hôpital-général les différentes Maisons dont il est composé, il n'est parlé de pension, de ventes d'aucune espèce, de secours mis à prix d'argent; ils doivent être tous gratuitement donnés aux pauvres, & l'économie de l'Administration y est toujours expressement ordonnée. Ainsi, cet immense établissement a été formé dans les vues les plus positivement exprimées de bienfaisance, de prévoyance & de charité; mais il portoit dans son étendue, dans la nature & les formes de son Administration, le germe de tous les abus qui s'y sont introduits, & qui ne pouvoient point n'en pas détériorer bientôt les intentions.

L'Administration supérieure étoit, comme nous l'avons dit, composée de l'Archevêque de Paris, des Premiers Présidens des Cours Souveraines, du Procureur-général du Parlement de Paris, du Lieutenant de Police, du Prévôt des Marchands, de toutes personnes enfin qui ne pouvant, par l'étendue de leurs occupations personnelles, se livrer à des examens partiels, ne connoissoient que des résultats de comptes, n'étoient appelés à prononcer que sur les affaires majeures; & leurs décisions, toujours préparées, & maîtrisées en quelque sorte par les détails dont ils n'étoient pas instruits, se trouvoient dictées toujours aussi d'avance par ceux-mêmes qui les provoquoient. Les Administrateurs gérans eux-mêmes, chargés souvent,

comme nous l'avons dit, de fonctions publiques, occupés de leurs affaires particulières, ne pouvoient donner une attention de tous les momens à une Administration aussi immense, aussi compliquée, qui demande & des soins au dehors, & une continuelle surveillance intérieure. La partie des subsistances, des approvisionnemens, régie par les Administrateurs, en occupe elle seule plusieurs qui s'y consacrent presque entièrement. Sans doute on peut dire, & il nous a semblé à nous-mêmes que ce mode d'Administration, le plus embarrassé de détails, le plus compliqué, le plus nécessaire à surveiller sans cesse, & par conséquent le plus susceptible de gaspillage & d'abus de toute espèce, n'étoit pas même le plus économique, qu'il ne convenoit pas sur-tout à l'approvisionnement d'un aussi grand nombre de maisons considérables; mais il existe, & ces détails, encore une fois immenses, exigent une correspondance, des soins, une prévoyance continue, & servent à prouver que l'Administration active de toutes les parties de l'Hôpital-général est au-dessus des moyens d'hommes qui, s'y livrant gratuitement, doivent conserver quelques momens à leurs intérêts particuliers & à leurs autres devoirs. De là il est arrivé qu'ils ont dû donner leur confiance entière aux Economes & Supérieures des différentes Maisons; que plus ils ont apporté, dans leurs fonctions, d'amour du bien, de bienfaisance & de charité, plus ils ont dû être facilement séduits par ceux qui leur en faisoient entendre le langage. De là on voit comment, séduits par l'opinion du mérite des personnes dans lesquelles ils avoient placé leur con-

fiance, les représentations, les plaintes, la vérité pouvoient difficilement leur parvenir; comment la proposition d'une dépense, d'un changement, d'un Règlement nouveau qui leur étoit présenté avec l'apparence d'une amélioration dans le sort d'une classe de pauvres ou de quelques individus, ne trouvant pas de contradicteurs, devoit être promptement consentie par eux, & comment ainsi, avec les intentions les plus pures, ils autorisoient souvent un abus en croyant ordonner une institution secourable. Nous sommes loin de vouloir faire entendre que les personnes dirigeant aujourd'hui ces grandes maisons, nous aient paru remplir imparfaitement leurs fonctions; plusieurs même nous ont semblé très-occupées du soin des pauvres, très-pénétrées de leurs devoirs; nous avons seulement voulu faire connoître combien, par la nature des choses, les Administrateurs les mieux intentionnés trouvent d'obstacles à faire de bons choix.

Cette confiance, nécessairement aveugle, des Administrateurs dans ceux qui sont en première ligne au-dessous d'eux, a dû encore entourer ceux-ci de séduction, d'hypocrisie, & produire ainsi un mauvais choix de seconds employés; car les ames honnêtes sont généralement fières, & se prêtent peu aux moyens si familiers à l'intrigue, qui se retrouvent par-tout où il y a à obtenir, & d'autant plus dangereusement pour celui qui distribue les faveurs, que toujours ils prennent ses couleurs.

De là l'énorme disproportion d'employés avec les pauvres à assister, elle est de plus d'un sur cinq; de là le traitement plus considérable de ces employés, l'abon-

dance de leurs commodités , d'une sorte de luxe qui contraste douloureusement avec l'insuffisance du secours des pauvres , de là le choix , souvent mauvais , des Gouvernantes qui , prises dans les élèves de la Maison , & n'en connoissant que les usages , en enseignent & en perpétuent nécessairement l'ignorance & les abus ; de là cette charité peu réfléchie qui , entassant dans les maisons un beaucoup plus grand nombre de pauvres qu'elles n'en peuvent contenir , nuit à la santé , au bien-être de tous , & augmente à un point considérable la chance des mortalités : de là enfin cette indifférence pour les malheureux , vice véritablement capital de cette grande Administration , & par lequel aucune classe n'étant encouragée au travail , les pauvres âgés y végètent malheureux , & les enfans y prennent le germe de tous les vices qui prédestinent en quelque sorte le reste de leur vie au malheur , à la misère & au crime.

Les mêmes causes influent aussi impérieusement sur la nature des dépenses.

Le revenu de l'Hôpital - général s'élève à environ 3,600,000 livres , sans compter celui des Enfans-Trouvés , qui se monte annuellement à près d'un million , & dont l'administration est distincte : il doit faire face à la dépense des maisons de la Salpêtrière , de Bicêtre , de la Pitié , du Saint-Esprit , de Scipion ; il ne fournit que les comestibles aux trois maisons des Enfans-Trouvés , & il n'en fait que l'avance à Sainte-Pélagie.

Les comestibles de ces maisons sont estimés environ 110,000 livres ; le reste n'a donc pour objet que les dix

mille neuf cent soixante-neuf individus secourus dans les quatre maisons où ils sont admis. Nous prenons pour nombre absolu, le nombre actuel, quoique les circonstances le rendent plus considérable qu'il ne l'est ordinairement, & nous distrayons de la totalité des individus trouvés dans la maison, les employés supérieurs des deux sexes, qui ne peuvent être compris dans la classe des pauvres, où nous laissons les employés subalternes : & nous trouvons ainsi, que la partie de la dépense, affectée particulièrement aux pauvres, c'est-à-dire, la nourriture & l'habillement, ne s'élève qu'à un million cinquante-cinq mille livres, sur trois millions six cent mille livres ; les frais d'administration, engagements, rentes à payer (& il y en a pour environ 100,000 liv.), & particulièrement les réparations & les bâtimens, consomment tout le reste (1).

(1) *Dépenses des Maisons dépendantes de l'Hôpital-général.*

A	73 l. 15 s. 3 d.	Nourriture de 5,913 individus à la Salpê- trière	436,157 l. 13 s. 3 d.	} 832,204 l. 7 s. 11 d.
79	11 »	Nourriture de 3,540 individus à Bicêtre. 281,607 » »	» »	
70	17 2	Nourriture de 1,396 individus à la Pitié. 98,918 4 8	» »	
129	6 11	Nourriture de 120 individus au S. Esprit. 15,521 10 »	» »	

A	75 l. 17 s. 4 d.	L'un portant l'autre, 10,966 individus coûtent pour leur nourriture	833,204 l. 7 s. 11 d.
20	7 4	Leur habillement coûte	223,300 » »

Le total de leur dépense réelle est
donc de 1,055,504 l. 7 s. 11 d.

Cette disproportion est effrayante : cette dépense énorme pour des objets étrangers au véritable objet des revenus , au soulagement direct des pauvres , est encore un vice inhérent en quelque sorte à un établissement aussi considérable. Peut-être eût-on pu mettre dans les bâtimens moins de magnificence , n'en pas faire construire en aussi grand nombre , y employer plus d'économie : comme nous ne sommes entrés dans aucun de ces détails, nous ne pouvons avoir à cet égard un avis bien arrêté. Mais toujours est-il vrai qu'il falloit des infirmeries , des salles, des cuisines ; qu'un hôpital qui a près de 4,000,000 livres de revenus, n'apporte nécessairement pas dans l'emploi des fonds la même économie qu'une maison dont les revenus & l'administration sont bornés ; que les mêmes Administrateurs, remplis de vues sages & de bonnes intentions, mettent cependant dans la dépense qu'ils ordonnent supérieurement une sorte de foiblesse & de complaisance , quand les comptes ne sont rendus qu'à un bureau qui n'a pas le loisir d'en vérifier les élémens , que s'ils devoient être rendus publics & soumis à l'approbation & à la censure de tous leurs Concitoyens , & qu'enfin la grandeur vraiment monstrueuse de cet établissement, se trouve presque toujours la première cause, la cause presque nécessaire des abus.

N'étant pas chargés par l'Assemblée de présenter des vues d'amélioration sur les maisons de Charité de Paris , nous nous bornerons seulement à dire que si le système des secours à domicile prévaloit, système qui présente entr'autres avantages précieux , celui de répandre les bien-

faits sur toute la famille du secouru, de le laisser entouré de tout ce qui lui est cher, & de resserrer ainsi, par l'assistance publique, les liens & les affections naturelles, l'économie qui en résulteroit seroit très-considérable, puisqu'une somme beaucoup moins considérable que la moitié de celle que coûte aujourd'hui le pauvre de l'Hôpital, soutiendrait suffisamment l'individu secouru chez lui, & que sur près d'onze mille pauvres, ce mode de secours pourroit avoir lieu pour plus de huit milles, c'est-à-dire, pour les enfans & les personnes des deux sexes qui ne sont pas prisonniers, insensés ou sans familles : le reste des individus qui ne pourroient être assistés que dans des Hôpitaux, divisés dans plusieurs maisons, recevraient des secours plus entiers, une assistance plus personnelle, plus consolatrice. L'Administration, moins étendue, seroit plus susceptible de perfection, & les Administrateurs bienfaisans & vertueux qui en seroient chargés, seroient plus complètement récompensés de leurs peines, par le spectacle du bonheur des pauvres confiés à leurs soins, & qui seroit leur ouvrage.

Avant de terminer ce long Rapport, nous croyons devoir fixer l'attention de l'Assemblée sur la diminution qu'éprouve l'Hôpital-général dans ses revenus.

La suppression des indemnités qui lui avoient été accordées par le Gouvernement, en remplacement de la franchise des droits d'entrée, lui enlève 308,000 liv. ; la diminution de la recette des droits d'entrée perçus en sa faveur est, pour les six premiers mois de cette

année, de 400,000 livres. Sans doute cette perte qui ne fera pas la même à l'avenir, ne peut pas être évaluée constamment à 800,000 livres; mais toujours sera-t-elle diminuée, &, pour cette année, elle l'est de cette somme.

Les droits sur les Spectacles sont réduits, pendant ces mêmes premiers six mois, de 30,000 liv.

La destruction si légitime des privilèges pour l'impôt, coûtera à l'Hôpital, en vingtièmes & en taille pour ses biens de campagne qui en étoient exempts, plus de 40,000 livres.

On peut donc estimer à 1,200,000 liv. environ la perte qu'éprouvera cette année l'Hôpital-général dans ses revenus, & à 800,000 liv. au moins sa perte des années suivantes.

Une Administration plus éclairée & plus vigilante, un ordre de choses meilleures dans ce grand établissement, pourront probablement rendre à l'avenir ces revenus suffisans pour le nombre de pauvres qu'ils doivent assister, & ils pourront encore en recevoir un meilleur & un plus heureux traitement, condition nécessaire; mais il faut arriver à ce terme, & la position actuelle de cette branche de revenu des pauvres sollicitera l'attention de l'Assemblée.

La déclaration solennelle qu'elle a faite de mettre au rang de ses premiers devoirs les secours & la protection à donner à la classe malheureuse, doit ôter toute inquiétude à ceux auprès de qui les ennemis de la chose publique voudroient employer encore ce moyen d'alarme & de mécontentement.